



**COMMUNICATION SUR L'EFFORT DE LA
COLLECTIVITÉ PARISIENNE EN FAVEUR DE
L'INTÉGRATION DES PARISIEN.NE.S IMMIGRÉ.E.S,**

2018

DECEMBRE 2018

Introduction au bleu budgétaire

L'objet de ce bleu budgétaire est de montrer l'effort de la collectivité parisienne dans la mise en œuvre des politiques concourant à l'égalité de traitement entre tou.te.s les parisien.ne.s et d'accès aux droits au travers de l'action de plusieurs de ses directions pour œuvrer à l'intégration des étranger.e.s non communautaires vivant à Paris.

En plus du travail de tous les services de la Ville, des moyens spécifiques sont dédiés à ce sujet. Les personnes rattaché.e.s au Service Egalité, Intégration, Inclusion travaillant dans ce champ sont : 1 cheffe de service- directrice de projet (0,5 ETP), 3 attachées principales (2,5 ETP), 2 chargées de mission cadre A (1,5ETP), 1 attachée (1 ETP); 2 secrétaire.s administratif.ve.s (2ETP); 1 adjoint administratif (1ETP).

Les crédits relatifs aux moyens de fonctionnement et de personnel du service Egalité, Intégration, Inclusion dédiés à l'intégration sont de 675 010 €. Les crédits alloués au soutien des actions d'intégration sont de 1 154 748 €.

Sur ces sujets, c'est l'ensemble des directions de la collectivité parisienne qui contribue à rendre notre ville plus équitable, plus humaine et plus inclusive. Dans un contexte budgétaire contraint, notre collectivité affiche ainsi le « Paris de l'égalité et de la fraternité ».

Le présent document vise donc à retracer les actions portées par les uns et les autres et l'effort financier correspondant.

Si la démarche a tout son sens, il faut pour autant en nuancer les résultats.

En effet, la demande faite aux directions portait à la fois sur les actions clairement identifiées sur ces thématiques mais également, dans une logique d'approche intégrée, sur ce qu'elles ont pu mettre en œuvre pour que leurs actions de cœur de métier les prennent en compte.

Toutes ne sont pas forcément familiarisées avec cette logique et, de surcroît, il peut être malaisé d'en évaluer le poids financier.

Les retours des directions ont été inégaux. Les montants indiqués sont donc probablement sous-estimés et seront très certainement revalorisés à mesure que l'exercice se généralisera.

SOMMAIRE

Introduction	p 2
Sommaire	p 3
Lexique	p 5
Cadre général	
Le cadre général de l'action	p 6
Les étranger.e.s et les immigré.e.s à Paris : éléments statistiques	p 7
Synthèse	p 8
Synthèse par direction	p 8
Synthèse par thématique	p 10
Analyse par thème	p 11
I CITOYENNETE, EGALITE ET ACCES AUX DROITS	p 11
Citoyenneté	p 11
Accès au droit	p 12
Accès aux services publics	p 14
II INTEGRATION ET INCLUSION SOCIALE	p 17
1 Des enfants aux personnes âgées	p 17
Petite enfance	p 17
Adolescent.e.s, jeunes	p 17
Le programme de réussite éducative	p 17
Les étudiant.e.s étranger.e.s	p 20
Les familles	p 21
L'action des centres sociaux	p 21
L'action de la mission famille de la DFPE	p 21
Les femmes	p 21
Les personnes âgées	p 22
Les cafés sociaux	p 22
Les autres actions	p 23
2 L'action sociale	p 23
L'insertion	p 23
Le programme départemental d'insertion	p 23
Autres interventions sociales	p 23
Les interventions sociales d'urgence	p 23
Les dispositifs pour les Sans abris	p 24
L'Emploi	p 24
formations à visées professionnelles	p 24
L'insertion sociale et professionnelle en direction des femmes	p 25
Le soutien à l'activité économique des migrant.e.s	p 25
Les forums de l'emploi	p 25
La santé	p 25
3 Apprentissage de la langue française	p 26
I Une offre très diversifiée en français	p 26
Des formations pour renforcer l'autonomie sociale	p 26
Des formations en français à visée professionnelle	p 27

Un appel à projets lancé pour répondre aux besoins spécifiques des réfugiés à Paris	p 28
II Des actions d'accompagnement autour du français	p 29
Le soutien à des actions linguistiques innovantes	p 29
Plurilinguisme	p 29
Qualification des acteur.trice.s et développement d'outils	p 29
Coordination linguistique et construction de parcours	p 30
III Le réseau EIF-FEL	p 30
IV Amélioration de la lisibilité de l'offre linguistique	p 31
Edition de plaquettes	p 31
4 Les Foyers de Travailleurs Migrants	p 31
Plan de Réhabilitation	p 31
Plan d'accompagnement	p 32
III VALORISATION DES CULTURES ET DE L'HISTOIRE DE L'IMMIGRATION	p 32
Groupe de travail interservices	p 33
Médiation culturelle	p 33
La charte de coopération culturelle	p 33
Subventions à des associations	p 33
Valorisation des cultures étrangères	p 33
Cinéma, Littérature, Musique	p 33
Centres culturels et festivals	p 34
Des initiatives locales soutenues par les mairies d'arrondissement	p 35
Connaissance et valorisation de l'histoire et la mémoire de l'immigration	p 36
IV. RELATIONS INTERNATIONALES	p 37
Le label Paris co développement sud/ Label Solidev	p 37
La coopération sur les projets européens et internationaux	p 37

Lexique

APUR : Atelier Parisien d'Urbanisme

ARE : Aménagement des Rythmes Educatifs

CASVP : Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris

CROUS : Centre Régional des Œuvres Universitaires

DAC : Direction des Affaires culturelles

DAE : Direction de l'Attractivité et de l'Emploi

DAJ : Direction des Affaires Juridiques

DASCO : Direction des Affaires Scolaires

DASES : Direction des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Santé

DDCT : Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires

DFPE : Direction de la Famille et de la Petite Enfance

DGRI. Délégation Générale aux Relations Internationales

DJS : Direction de la Jeunesse et des Sports

DLH : Direction du Logement et de l'Habitat

DPP : Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection

DRH : Direction des Ressources Humaines

FSE : Fonds Social Européen

ARS : Agence Régionale de Santé

SEII : Service Egalité, Intégration, Inclusion

PAD : Point d'Accès au Droit

RAD : Relais d'accès au droit

PMI : Protection maternelle et infantile

ACSE : Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances

ASV : Atelier Santé Ville

1. INTÉGRATION

1.1 CADRE GÉNÉRAL

LE CADRE DE L'ACTION PARISIENNE

La région parisienne accueille à elle seule 40 % des étranger.e.s de France. Paris est ainsi un formidable creuset multiculturel et c'est une richesse qu'il convient de valoriser.

La politique d'intégration concerne toutes les personnes immigrées, indépendamment de leur nationalité. Certes, l'intégration est d'abord une compétence de l'Etat mais Paris, comme collectivité territoriale, a choisi, depuis 2001, de mener une politique spécifique dans ce domaine qui s'adresse à toutes celles et ceux qui vivent à Paris.

La mise en œuvre de cette politique s'articule autour de trois objectifs :

- 1) Promouvoir l'expression de tous les résident.e.s de Paris et l'égal accès aux droits, afin que chaque Parisien.ne se sente citoyen.ne à part entière de sa ville, quelle que soit sa nationalité ou son origine.
- 2) Intégrer et lutter contre l'exclusion en renforçant la solidarité envers les Parisien.ne.s d'origine étrangère qui sont parfois privé.e.s de leurs droits et qui sont d'autant plus fragilisé.e.s par la crise économique actuelle.
- 3) Valoriser les différentes cultures d'origine et la mémoire des immigré.e.s qui ont contribué à façonner l'identité de Paris, pour lutter contre les stéréotypes.

Depuis 2005, un bleu budgétaire, dont ce document est la treizième édition, retrace chaque année l'effort financier de la collectivité : la Ville de Paris qui consacrait à sa politique d'intégration, 6,74 millions en 2005 y a consacré 11,9 millions d'euros en 2009. En 2014, les crédits consacrés à l'Intégration ont atteint 21 millions d'euros et 22 millions en 2015, plus de 28 millions d'euros en 2016. **En 2018, ils atteignent plus de 31,5 millions d'euros.**

Ce bleu 2018 permet ainsi d'apprécier l'évolution de l'effort financier de la collectivité parisienne, l'implication des différents services de la Ville et l'importance de la coordination assurée par le service Egalité, Intégration, Inclusion, de la Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires (DDCT).

2 240 621 Parisien.ne.s

455 650 immigré.e.s² à Paris, soit une augmentation de 12,4 % depuis 1999.

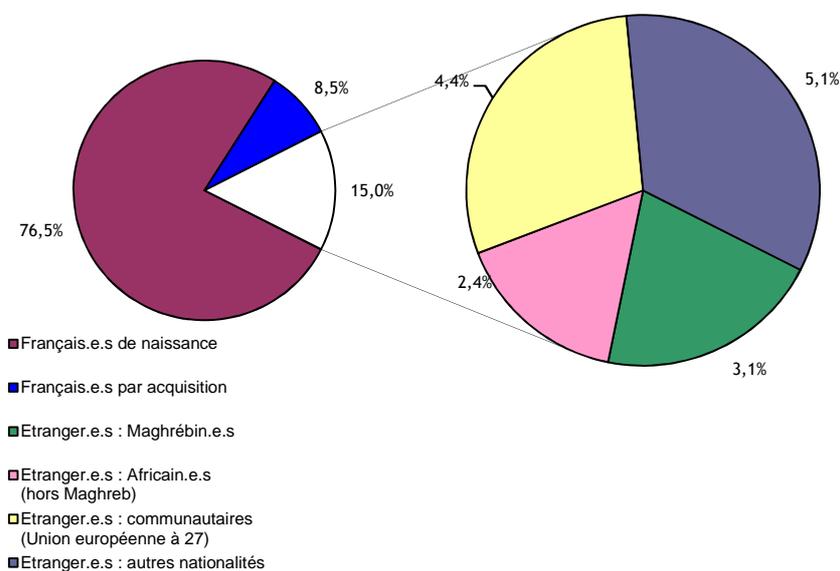
332 431 étranger.e.s.

20 % de la population totale est immigrée, soit un habitant.e sur cinq.

28 ,8 % des habitant.e.s des quartiers Politique de la ville sont immigré.e.s (français.es ou étranger.e.s).

Plus de 150 nationalités sont représentées à Paris.

**Répartition par grands groupes de nationalités
des étranger.e.s habitants à Paris en 2012**



1.2 SYNTHÈSE

¹ Recensement de la population 2012 (INSEE)

² Au sens de l'INSEE, une personne immigrée est une personne née à l'étranger de parents étrangers, qu'elle ait ou non acquis la nationalité française.

PAR DIRECTION

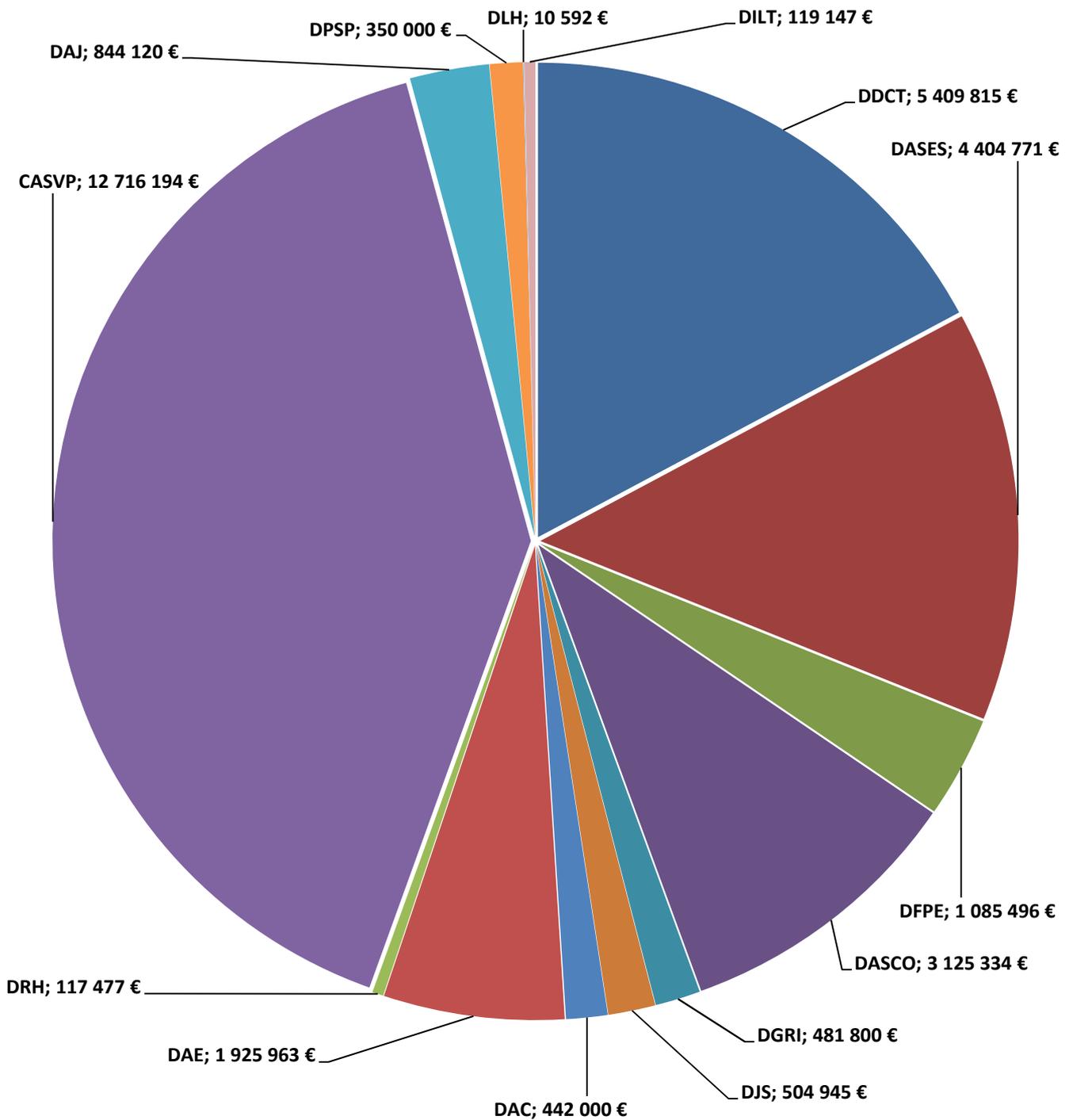
Synthèse par direction	2014	2015	2016	2017	2018
DDCT-	2 444 674	2 787 203	3 419 543	3 882 577	5 409 815
DASES	3 552 762	3 092 825	3 987 994	3 882 577	4 404 771
DFPE	893 324	1 075 852	936 964	1 128 236	1 085 496
DASCO	3 207 402	2 810 488	2 024 348	2 217 913	3 125 334
DGRI	109 912	84 000	80 000	356 500	481 800
DJS		167 862	412 090	267 445	504 945
DAC (+Mission cinéma)	182 000	294 300	295 000	668 334	442 000
DAE (DDEES jusqu'à 2015)	351 000	1 426 797	2 050 000	2 448 705	1 925 963
DRH	200 000	200 000	169 805	139 373	117 477
CASVP	8 230 370	8 623 804	12 958 837	13 110 569	12 716 194
DAJ	1 236 210	1 300 071	788 269	809 350	844 120
Mission Égalité SG	150 000	178 324	Sans objet ³	Sans objet ⁴	Sans objet ⁵
DPSP (ex DPP)		222 970	220 000	288 000	350 000
DLH		900 000	1 050 380	1 700 000	10 592
DVD/DILT			14 400	64 470	119 147
TOTAL	20 357 654	23 164 496	28 407 630	30 636 140	31 537 654

³ Fin 2015, la mission égalité du Secrétariat Général a été fusionnée à la mission intégration pour former le service égalité, intégration, inclusion de la DDCT

⁴ Les crédits alloués par le SEII sont inclus à la ligne DDCT plus haut

⁵ Les crédits alloués par le SEII sont inclus à la ligne DDCT plus haut

Synthèse par direction 2018 (en euros)



SYNTHESE PAR THEMATIQUE

Synthèse par thématique	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Citoyenneté, égalité et accès aux droits	3 887 023	3 196 797	3 991 607	4 727 395	4 950 200	4 896 189
Intégration et lutte contre l'exclusion dont les foyers de travailleurs migrants et l'apprentissage du français	14 317 645	15 753 954	17 995 854	23 251 235	24 531 045	25 084 965
Valorisation des cultures d'origine/ relations internationales	446 912	596 918	615 250	429 000	496 200	881 500
TOTAL	18 651 580	19 747 669	22 602 711	28 407 630	29 977 445	30 862 654
Personnel et Moyens	497 363	609 985	561 785		658 695	675 000
TOTAL GENERAL	19 148 943	20 357 654	23 164 496	28 407 630	30 636 140	31 361 396

Ce document recense les crédits dédiés à des programmes destinés aux Parisien.ne.s immigré.e.s ou d'origine étrangère. Les actions spécifiques d'intégration réalisées par l'ensemble des services et délégations de la Ville sont réparties selon les trois axes prioritaires de la politique d'intégration : la promotion de la citoyenneté et de l'égal accès au droit, le renforcement des dispositifs de solidarité envers les Parisien.ne.s d'origine étrangère les plus fragiles, la valorisation des différentes cultures d'origine et de la mémoire des immigrés qui ont contribué à façonner l'identité de Paris.

Les crédits spécifiques ont également été ventilés par direction ou service de l'administration parisienne pour apprécier le caractère transversal de cette politique.

Au total, le montant consacré à l'Intégration par la Ville de Paris en 2018 est de plus de 31 millions d'euros.

Il faut par ailleurs noter que d'autres actions concourent à l'intégration des populations étrangères mais ne peuvent être détaillées car elles sont, par nature, destinées à un public plus large.

I. CITOYENNETÉ, ÉGALITÉ ET ACCÈS AUX DROITS

La participation citoyenne est une condition nécessaire à l'intégration. La municipalité parisienne défend et encourage la participation de tous à la vie de la cité, indépendamment de l'origine ou du statut administratif de chacun. Par ailleurs, pour faciliter l'accès aux droits pour tous, la ville met en place des permanences juridiques et soutient le tissu associatif. L'amélioration de l'accueil des usager.e.s d'origine étrangère, qu'ils soient de nationalité française ou non, dans les services publics renforce également l'égalité entre tous les Parisiens. Enfin, la municipalité parisienne défend le droit de vote des étranger.e.s non communautaires aux élections locales, déjà acquis pour les citoyens européens.

1. CITOYENNETÉ

LES ACTIONS SOUTENUES PAR LES MAIRIES D'ARRONDISSEMENT

Mairie du 2^e

Une cérémonie d'accueil des nouveaux habitant.e.s intégrant les nouveaux naturalisé.e.s (présentation des actions menées par la municipalité du 2^eme, présentation des services administratifs, temps d'échanges avec les élus).

Animations sportives pour les femmes migrantes.

Mairie du 4^e

Permanences du BAAM deux fois par semaine (Bureau d'Accueil et d'Accompagnement des Migrants).

Accueil de cours de FLE (Croix Rouge + RCI).

Existence d'un listing des langues parlées par les agent.e.s permettant de faciliter l'accueil.

Mairie du 6^e

Au travers du forum des associations, la mairie soutient des associations telles que « France nouvelle Zélande », « Polimnia », Passeport pour la Chine, Centre espagnol Saint Germain des Prés, Casal de Catalunya, Journée internationale de Nozous.

Mairie du 7^e

Cérémonie de bienvenue aux nouveaux naturalisé.e.s, avec la remise de différents documents symbolisant l'entrée dans la communauté nationale.

Mairie du 8^e

Formation d'agent.e.s de la mairie à l'accueil des publics de culture étrangère.

Mairie du 10^e

Cérémonies d'accueil des nouveaux naturalisé.e.s.

Création d'un livret d'accueil scolaire, distribué à l'ensemble des écoliers du 10^eme, comportant notamment la charte de la laïcité et les droits et devoirs de tous.

Cérémonies de parrainage organisées en partenariat avec RESF.

Permanences régulières de Réseau Education Sans Frontière.

Accueil de diverses réunions et manifestations en mairie

Mairie du 11^e

Cérémonie d'accueil des personnes naturalisées, réalisée dans la Salle des Fêtes de la Mairie.

Mairie du 12^e :

Accueil des nouveaux habitant.e.s naturalisé.e.s du 12^e..

Mairie du 13^e :

Chaque année, une cérémonie des nouveaux naturalisé.e.s est organisée au cours de laquelle les personnes concernées sont informées et accompagnées dans les différentes démarches administratives.

Orientation par l'accueil de la Mairie vers le pôle de la nationalité et le PAD.

Formation des agents de la mairie à l'accueil des publics de culture étrangère (douze agents ont suivi cette formation) .

Comme les années précédentes, les langues étrangères parlées par les agents de la mairie sont listées et figurent dans Quali 13 .

Mairie du 14^e

Cérémonie d'accueil des nouveaux naturalisé.e.s.

Cérémonie pour les nouveaux titulaires du DILF/DELF

Exposition RESF

Permanence Hebdomadaire RESF.

Cérémonie de parrainage LDH/RESF

.

Mairie du 15^e

Organisation deux fois par an d'une cérémonie d'accueil des nouveaux naturalisé.e.s.

Réunions du Conseil des résidents extra-communautaires

Mairie du 17^e

Cérémonie des vœux pour les personnes naturalisées en présence d'une personnalité venue témoigner sur son parcours

Mairie du 18^e

Tables rondes, ateliers enrichis de témoignages autour de l'accès aux droits et des idées reçues.

Lancement du mois de la Solidarité Internationale.

Mairie du 19^e

Participation à la semaine de la Solidarité internationale : durant cette semaine, de nombreux acteur.trice.s (citoyens, ONG, associations, écoles,) organisent des manifestations qui suscitent la participation et la réflexion du grand public sur les questions de solidarité internationale, de développement durable et de citoyenneté

Mois des mémoires : durant un mois, plus d'une trentaine d'acteur.trice.s du territoire se mobilisent pour libérer la parole, dénoncer les différentes formes d'oppression et d'attaques à la dignité (homophobie, colonisation, etc...) et soutenir les combats pour l'Égalité.

Mairie du 20^e

Participation à la semaine de la Solidarité internationale : organisation durant cette semaine de nombreuses initiatives associatives dans l'arrondissement.

2. L'ACCÈS AU DROIT

Parmi les dispositifs d'accès au droit pilotés par la Direction des affaires juridiques (Mission de l'accès au droit), des consultations gratuites d'avocats du Barreau de Paris sont organisées en partenariat avec la Ville de Paris :

- dans chaque mairie d'arrondissement (pour un coût annuel de 298 665 € en 2018, pris en charge par la DAJ) ;
- dans le Bus de la Solidarité (qui stationne en alternance dans les 13^e, 14^e, 17^e, 18^e et 20^e arrondissements), avec les services sociaux du Département de Paris ainsi que diverses associations de lutte contre l'exclusion, dans le cadre d'une opération bénévole du Barreau de Paris.

La Ville de Paris s'est en outre engagée dans la mise en place de dispositifs d'aide juridique de proximité, plus particulièrement dans les quartiers populaires (Maisons de Justice et du droit, Points et Relais d'accès au droit).

LES MAISONS DE LA JUSTICE ET DU DROIT (MJD)

Paris compte 3 Maisons de la justice et du droit (MJD) implantées dans les 10^eme, 14^eme et 17^eme arrondissements.

La contribution totale de la Ville de Paris aux dépenses de fonctionnement des MJD s'est élevée en 2018 à la somme de 445 246 €.

Pour l'année 2018, le taux de fréquentation des permanences organisées dans les MJD de Paris sur la thématique « Droit des étrangers et accès à la nationalité française » est de l'ordre de 14.92% (3665 personnes).

Au prorata du taux de fréquentation des permanences sur ces thématiques du droit des étranger.e.s et de l'accès à la nationalité au sein des 3 MJD de Paris, la dépense supportée par la DAJ au titre de l'intégration est de l'ordre 66 449€.

La DAJ a supporté environ 39 205€ pour ces thématiques, ce qui représente 59% de l'effort de la Ville, les autres directions (DILT principalement) , ont supporté 27 244€ soit 41% de ces participations.

LES POINTS D'ACCÈS AU DROIT (PAD)

Cinq Points d'accès au droit ont été mis en place par la Ville de Paris, dans les 13^e, 15^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements, en partenariat avec l'Etat, la Région Ile-de-France et le Conseil départemental de l'accès au droit (CDAD) de Paris.

Ce sont des lieux d'accueil gratuits offrant à tous, et particulièrement aux personnes en difficulté, des permanences juridiques sur les thèmes de la vie quotidienne (droit du logement, de la famille, du travail, de la consommation et du surendettement, lutte contre les discriminations, etc.) ainsi que des permanences de conciliation de justice, de médiation institutionnelle et d'écrivains publics.

Chaque PAD propose **des permanences en droit des étranger.e.s** (titres de séjour, droit d'asile notamment) et accès à la nationalité française tenues par des avocats du Barreau de Paris et des associations spécialisées.

A l'accueil, 16 264 personnes ont été reçues pour des questions portant sur le droit des étrangers et l'accès à la nationalité.(soit 23,6% des demandes).

En permanences, 5 286 personnes ont été reçues pour des questions portant sur le droit des étrangers et l'accès à la nationalité (soit 23% de l'ensemble des usagers reçus).

Parmi ces personnes, 14, 8% ont consulté sur la question du droit du séjour (demande, renouvellement).

Pour l'année 2018	PAD13	PAD15	PAD18	PAD19	PAD20	TOTAL
Nombre de personnes reçues à l'accueil, ou en information collective pour le droit des étranger.e.s et l'accès à la nationalité	2905	1883	4175	3557	3744	16264
Nombre de personnes reçues dans les permanences pour le droit des étranger.e.s et l'accès à la nationalité	1089	457	1354	1290	1096	5286
Dont femmes	475	255	513	579	506	2 328

Parmi les 19 419 personnes reçues en permanences dans les PAD, 8 427 étaient françaises (43, 4%), 618 étaient originaires de l'Union Européenne (3, 2%), 10 316 personnes (53%) étaient extra-communautaires.

En 2018, le budget de la DAJ consacré aux PAD s'est élevé à 1 109 852 € de dépenses de fonctionnement.

La contribution totale de la Ville de Paris au dispositif des PAD (toutes directions confondues) s'est élevée à 1 117 164 €.

Au prorata du taux moyen de fréquentation des permanences des PAD de la Ville de Paris sur ces thématiques (de l'ordre de 24,65 %), on peut estimer l'effort de la ville de Paris à 273 578€

La DAJ a supporté 213 390 € de cet effort soit 78% et les autres directions (principalement la DILT) ont supporté 60 187 €, soit 22% de ces participations

LES RELAIS D'ACCÈS AU DROIT (RAD)

Ce dispositif consiste en l'organisation de permanences juridiques, de suivi et d'aide dans les démarches gratuites qui sont assurées dans près de 70 structures (services sociaux du CASVP et de la DASES, et diverses associations de lutte contre l'exclusion).

Les permanences sont tenues par 26 juristes dans le cadre d'un marché de service conclu entre la Ville de Paris et l'association Droits d'Urgence. En 2018, le montant du budget de la DAJ consacré au dispositif RAD, sur la thématique du droit des étrangers et de l'accès à la nationalité s'est élevé à 434 332 € de dépenses de fonctionnement. La contribution totale de la Ville de Paris au dispositif RAD (toutes directions confondues) s'est élevée à 1 131 074 €. Par cet effort financier important, la municipalité manifeste son implication dans ce dispositif qui a permis de recevoir et d'accompagner, en 2018, 24 127 personnes, le plus souvent en situation de grande précarité.

A vocation généraliste, le dispositif des Relais d'accès au droit (RAD) est cependant très fortement sollicité dans le suivi de situations relevant du droit des étrangers (droit du séjour, asile et accès à la nationalité française). Les interventions sur cette thématique ont représenté 38,4 % de l'ensemble des domaines d'intervention des RAD (9294 personnes reçues). En

2018, 24 167 Parisiens ont été reçus dans le dispositif et ont ainsi pu bénéficier d'une réponse juridique immédiate ainsi que d'un accompagnement et d'un suivi.

Au prorata du taux moyen de fréquentation des permanences du dispositif des RAD sur ces thématiques (38,4%), on peut estimer que l'effort de la ville de Paris est de l'ordre de 434 332€. La DAJ a supporté 412 615€ de cet effort (soit 95% de l'effort de la Ville. Les autres directions (DILT principalement) ont supporté environ 21 716€.

LES PERMANENCES EN MAIRIE D'ARRONDISSEMENT

Le financement par la ville de Paris dédié aux permanences d'avocat en mairies d'arrondissement s'est élevé à 298 665€.

Les usager.e.s des permanences en mairie d'arrondissement aidés sur ces thématiques représentent 3,5% des usagers reçus.

Au prorata du taux de fréquentation sur ces sujets, on peut estimer que l'effort de la Ville de Paris est de l'ordre de 10 465€

3. ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS

La Ville de Paris est particulièrement attachée à créer les conditions permettant à chaque Parisien.ne.s, notamment d'origine étrangère, d'accéder à ses droits. Pour améliorer l'accès aux services publics parisiens, des documents multilingues et des services d'interprètes sont mis à disposition et une formation des agent.e.s de la Ville de Paris à l'accueil des publics étranger.e.s est désormais proposée dans tous les arrondissements.

TRADUCTION, INTERPRÉTARIAT

La traduction des documents administratifs mis à la disposition du public est un premier pas vers un meilleur accueil de ceux qui ne maîtrisent pas encore la langue française.

Le CASVP finance des prestations d'interprétariat dans ses permanences et des permanences d'accès au droit co-pilotées par la DAJ et l'Etat pour un budget de 73 000€.

Le recours à l'interprétariat, tout comme la traduction d'écrits, permet d'établir la communication au-delà de la barrière de la langue. C'est pourquoi la Ville passe des conventions avec des **organismes d'interprétariat et/ou de traduction pour réaliser des prestations dans la plupart des langues parlées par les immigré.e.s vivant à Paris**. La DASES finance des prestations d'interprétariat orales et écrites : à la fois dans les centres médicaux sociaux, de vaccination, le médico-social scolaire et les CAP, pour un montant de 73 000€ en **2018** ; mais aussi pour les Services Sociaux Parisiens, pour un montant prévisionnel de 52 000 € pour **2018**. La DFPE finance des prestations d'interprétariat dans le cadre d'un marché dédié. Cette action s'adresse aux populations étrangères fréquentant les centres de protection maternelle et infantile (PMI). Elle vise à permettre aux familles reçues dans les centres d'accéder aux informations données par les professionnels et de traduire les entretiens. En 2018, le budget consacré est de 130 000 €. Le dispositif parisien de Réussite Educative propose aux établissements scolaires en Politique de la ville, en Education Prioritaire ou en CASNAV des prestations de traduction, pour un montant de **15 000€** annuels à Paris.

GUIDES EN LANGUES ÉTRANGÈRES

Le service Égalité, Intégration et Inclusion met régulièrement à jour le guide «Vivre à Paris» pour les Parisiens non francophones, traduit en 7 langues : anglais, allemand, espagnol, russe, turc, arabe et chinois. Ce guide recense les principaux dispositifs proposés par la Ville dans de nombreux domaines : emploi, logement, solidarité, soins, petite enfance, personnes âgées. Son contenu a fait l'objet d'une collaboration avec les différentes directions concernées, tout au long de l'année 2012. En 2013, 50 500 exemplaires ont été imprimés pour un coût de 88 490 €. En 2014 ce guide été imprimé en français à 5 000 exemplaires pour 4000€. En 2015 il a été mis à jour et réimprimé en français pour un coût de 4 500 €. En 2016 le guide a été réactualisé, traduit en 4 nouvelles langues et ré-imprimé pour un montant de 6 000€. Une nouvelle actualisation est en cours.

Un travail a été mené avec **différentes bibliothèques** et la coordination des bibliothèques afin de créer et traduire un guide des bibliothèques en anglais, allemand, espagnol, roumain, wolof, albanais, arabe, farsi, mandarin, russe, pashto et turc pour un coût de **4 800€ (DDCT)**. Ce nouveau document sera également transposé en « **français facile** » pour un coût de **3 000€ (DDCT)**.

Au sein du CASVP, les agents des sections d'arrondissement ont travaillé sur la présentation de leurs missions dans un but d'information du plus grand nombre. Des plaquettes synthétiques regroupant les prestations et missions des sections ont été élaborées, pour un coût de 5300 euros, Par ailleurs, le CASVP a amélioré sa signalétique afin de la rendre plus intelligible.

L'ensemble de ces mesures visant à expliquer, alléger et rendre plus accessible l'information profite pleinement aux étranger.e.s et à tous ceux maîtrisant mal le français.

LE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT À L'INTÉGRATION SUR LES THÈMES DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'ACCÈS AU DROIT

LA VILLE POURSUIT SES ACTIONS DE SOUTIEN EN DIRECTION DU TISSU ASSOCIATIF PARISIEN

Les subventions attribuées au titre de l'Intégration par la DDCT sont de 1 154 748 € en 2018. Sur ce total, les montants consacrés à la citoyenneté et à l'accès au droit ont été de 242 000 € (40 actions). La DASES soutient, par ailleurs, notamment trois actions spécifiques en direction des personnes migrantes en situation de précarité : le « Kiosque » (10^e), lieu d'accueil et d'orientation (398 000 € en 2018) porté par les associations Emmaüs et France Terre d'Asile, des permanences juridiques tenues par Droits d'Urgence (15 000 €) et des actions de domiciliation et d'aide aux démarches des réfugiés et demandeurs d'asile menées par France Terre d'Asile (162 000 € en 2018), soit au total un soutien à hauteur de 575 744 €. Il convient, au sujet de l'accès aux droits, de rajouter le Secours catholique (24 834 €) pour son antenne le CEDRE (centre d'entraide pour les demandeurs d'asile et les réfugiés) situé 23, boulevard de la Commanderie (19^e).

Par ailleurs, la part des immigré.e.s français ou étranger.e.s dans les quartiers inscrits en Politique de la ville est de 28,8 %. Au prorata de ce pourcentage, on peut donc estimer que les subventions aux associations financées au titre de la Politique de la ville par la DDCT concourent, en 2018, à la politique d'intégration à hauteur de 1 146 551 € (contre 1 446 650 € en 2017, 1 098 642 € en 2016, 1 067 418 € en 2015, 909 689 € en 2014, 896 766 € en 2013 et 887 400 € en 2012 (fonctionnement et équipement)⁶.

La DFPE finance des actions de médiation socio-culturelles réalisées par trois associations dans les centres de PMI afin de permettre une meilleure compréhension, par les familles, des informations et conseils pour un coût de 113 969 € en 2018.

PONTS D'INFORMATION ET DE MÉDIATION MULTISERVICES (PIMMS)

Les PIMMS sont des structures qui s'adressent aux populations les plus fragilisées des quartiers populaires pour enrayer le processus d'exclusion et faciliter leur accès aux services publics. Leur objectif est de favoriser l'autonomie des personnes dans l'utilisation des services publics par une information adaptée et une aide aux démarches. Ils ne remplacent pas les administrations ou organismes habilités à traiter les dossiers, mais informent les habitant.e.s et les aident à trouver le bon interlocuteur, à rédiger un courrier administratif, remplir un formulaire, etc.

L'action des PIMMS entre principalement dans le cadre du thème « Citoyenneté, égalité et accès aux droits », bien que ces structures contribuent également à l'intégration sociale à travers le recrutement et la formation d'agent.e.s médiateur.trice.s en contrats aidés ainsi que par les services qu'ils proposent aux usagers.

Les actions chiffrées sont les suivantes (en euros) :

Quartiers	Crédits 2014	Crédits 2015	Crédits 2016	Crédits 2017	Crédits 2018
12 ^e	36 000 €	36 000 €	37 000 €	38 000 €	38 000 €
15 ^e	24 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	31 000 €
Montmartre-Porte de Clignancourt (18 ^e)	18 000 €	18 000 €	18 250 €	19 000 €	19 000 €
GPRU Paris Nord-Est (18 ^e -19 ^e) et depuis juillet 2015 à proximité quartier La Chapelle-Evangile (18 ^e) ⁷	25 000 €	25 800 €	28 000 €	28 000 €	28 000 €
A proximité quartiers St-Blaise et Pte de Montreuil (20 ^e)	18 000 €	19 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
TOTAL	121 000 €	128 800 €	133 250 €	135 000 €	136 000 €

⁶ En 2018, 28,8% de 2 878 600 € de subventions de fonctionnement, 396 846 € de subventions d'équipement et 552 391 € d'adultes relais

Cinq PIMMS sont ouverts à ce jour dans les 12^e, 15^e, 18^e et 20^e arrondissements. Au prorata de la population immigrée ou d'origine étrangère⁸, la part des dépenses relatives **aux PIMMS (Crédits DDCT- Service de la Relation Usagère- Mission Accessibilité des Services Publics) concourant à l'Intégration peut être évaluée à 33 499 € en 2018.**

Dans le cadre de l'appel à projet inclusion numérique (DASES, Pôle emploi et CAF), dont l'enjeu est de faciliter l'accès aux droits des publics (notamment les plus fragiles) face à la dématérialisation des démarches administratives, l'association des Pimm's a été soutenue à la hauteur de 60 000 euros (30 000 DASES et 30 000 Pôle emploi).

Enfin la Ville, sous le pilotage de la DDCT, a mis en place depuis avril 2016 un bus appelé " Mairie Mobile ", dont l'objectif est de permettre un meilleur accès des usagers aux services publics parisiens. En effet, il facilite les démarches et l'accès aux droits sociaux des usagers en allant à leur rencontre dans des quartiers « Politique de la Ville » (ou à proximité) des 18^e, 19^e et 20^e arrondissements (3 sites différents sur 3 jours). Ce dispositif utilise pour l'essentiel des moyens existants (agent.e.s DDCT, CASVP et PIMMS et bus des Transports Automobiles Municipaux).

UNIVERSITÉ POPULAIRE DE LA CITOYENNETÉ ACTIVE

Par ailleurs, l'intégration passe aussi par la connaissance. C'est notamment pour cette raison que l'Université Populaire de la Citoyenneté Active, orchestrée par le service de la participation citoyenne et le Carrefour des associations parisiennes, au sein de la Direction des Usagers, des Citoyen.ne.s et des Territoires, propose des formations citoyennes, gratuites et ouvertes à tous. En donnant notamment les clés du fonctionnement de la Ville de Paris et de son budget, en initiant à la prise de parole en public et à l'animation de réseaux sociaux et en conseillant sur la définition de son projet associatif et sur la recherche de financements, l'objectif évident de ces formations est de permettre au plus grand nombre d'accéder à l'action citoyenne. Les membres des associations de migrants y sont notamment présents.

FORMATION DES PERSONNELS POUR UN MEILLEUR SERVICE AUX PARISIENS

Pour mieux répondre aux besoins spécifiques des Parisien.ne.s d'origine étrangère, les agents de la collectivité parisienne bénéficient de certaines formations que l'on peut inclure dans la politique municipale d'intégration.

Ainsi, les personnels des mairies d'arrondissement, de la DAC, de la DASES, de la DPP, de la DFPE (4452€) de la DLH et de la DDCT ont suivi des formations sur l'accueil des publics de culture étrangère : plus d'un millier d'agents ont ainsi été formés depuis 2004 pour un montant annuel de 36 252€ (109 agents en 2018). L'objectif de cette formation est d'améliorer l'accueil des usagers d'origine étrangère, de favoriser l'égalité et de les sensibiliser contre les discriminations. La formation permet d'aborder les volets socio-culturel (repères historiques, apports de l'immigration), juridique (droit des citoyens/lutte contre les discriminations) et géographique au travers de la présentation de cinq aires géographiques dont sont issus les usagers d'origine étrangère (Afrique du nord, Afrique subsaharienne, Inde, Chine et autres pays d'Asie, Europe de l'Est).

La DASES a complété et renforcé cette formation initiale sur l'accueil des populations étrangères pour ses personnels par des formations plus spécifiques.

Le CASVP a également proposé à ses agents des formations sur le droit des étrangers (plus de 80 agents formés en 2017 pour un montant de 16 300€) et sur l'inter-culturalité .

Enfin, La DFPE a organisé, avec la CPAM, en direction des professionnels des CPEF (Centre de planification d'éducation familiale) et des SDA (Service départemental d'accueil), des formations à l'accès au droit pour une prise en charge d'actions extra légales.

La DRH soutient (73 725€) un dispositif est ouvert à tout agent ayant été peu ou pas scolarisé, ou tout agent non francophone ayant été scolarisé dans son pays d'origine ; maîtrisant peu ou mal la langue française tant à l'écrit qu'à l'oral. Cette formation se déroule sur 220 heures (soit 63 demi-journées) réparties sur l'année. 105 agents ont bénéficié de cette formation en 2018

Les formations alphabétisation et français langue étrangère offrent la possibilité de passer des épreuves permettant d'obtenir un diplôme officiel du Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche : le diplôme initial de langue française (DILF) et le diplôme d'étude en langue française (DELF). En 2018 sur 73 agents inscrits à l'examen, 51 agents ont été reçus (DASCO 37, DEVE 4, DPE 1, DILT 5, DJS 1, DAC 2, DPSP 1) soit 70% de réussite.

La cérémonie de remise des diplômes a eu lieu le mardi 19 juin 2018 dans le salon Jean-Paul LAURENS à L'Hôtel de Ville. Après un discours de la directrice de la DRH et de la sous directrice des compétences de la DRH, le diplôme leur a été remis sur le même mode opératoire qu'une remise de médailles. En 2015 : 14 lauréats (DPE 2, DASCO 5, DILT 2, DDCT 2, CASVP 1,

⁸ 20% sur l'ensemble de Paris, et 28,8 % dans les quartiers Politique de la ville, en l'occurrence 18, 19 et 20^e

II. INTÉGRATION ET INCLUSION SOCIALE

Quand cela s'avère nécessaire, l'intégration prend la forme de la solidarité que la puissance publique manifeste envers ceux qui, pour quelque raison que ce soit, à un moment donné, ont besoin d'une réponse adaptée à leur situation. Qu'il s'agisse de certains âges de la vie, de situations sociales, ou d'autres situations liées par exemple au genre ou à l'origine, il faut essayer d'apporter une solution pragmatique à la situation rencontrée.

Il est à noter que depuis le 1er juin 2005, les aides facultatives du Centre d'Action sociale de la Ville de Paris sont accessibles aux étrangers non communautaires selon les conditions générales applicables à tous les Parisiens, c'est-à-dire résidant à Paris depuis au moins trois ans.

1. DES ENFANTS AUX PERSONNES ÂGÉES

PETITE ENFANCE

La Ville de Paris assure le soutien au fonctionnement de deux crèches franco-chinoises accueillant à parité des enfants chinois et français, gérées par l'AFAPE (Association franco-chinoise pour l'enfance). L'une est située au 5 rue Yves Toudic dans le 10^e arrondissement (72 940€). L'autre, ouverte depuis décembre 2011, est localisée dans le 19^e arrondissement, au 12 rue Bellot. Il s'agit d'une multi-structure prévue pour 72 places, qui est ouverte du lundi au samedi (41 635€).

La DFPE soutient l'intervention de l'association *Lire à Paris* dans les relais d'assistantes maternelles et les centres PMI pour encourager la lecture auprès des jeunes enfants avec leurs assistantes maternelles et organiser des séances de lecture dans les salles d'attentes des centres de PMI pour **191 600€** et celle de l'association AFEV chargée de l'accompagnement vers la lecture des familles migrantes.

En 2018 une enveloppe politique de la ville de **218 250 €** concernant **35 actions**, est intégrée à l'enveloppe globale de la DFPE. Ces actions ont vocation à favoriser l'intégration des familles, et de leurs enfants et leur épanouissement.

Au prorata des populations étrangères sur ces territoires on peut estimer la dépense à 63 872€

ADOLESCENT.E.S, JEUNES

SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

En 2018, une enveloppe politique de la ville de **102 000 €** concernant **57 actions** est intégrée à l'enveloppe globale de la DASCO. Ces actions ont vocation à favoriser l'intégration scolaire des enfants et des jeunes et leur épanouissement dans des structures éducatives et extra scolaires. Les actions subventionnées dans ce cadre en 2018 peuvent s'identifier comme relevant de l'un de ces trois axes : éducation, culture, citoyenneté.

Parmi ces trois axes, les actions en faveur de l'intégration revêtent différentes formes : ateliers de lecture et d'écriture, ateliers artistiques ou de théâtre favorisant l'intégration des enfants et des adolescents issus de l'immigration par l'apprentissage du français mais aussi des ateliers d'éducation à la citoyenneté favorisant le vivre-ensemble, l'appropriation des règles de vie collective, l'égalité Filles-Garçons, des actions de soutien à la parentalité et de médiation scolaire, sociale et culturelle.

On peut citer comme exemple un atelier d'écriture avec des jeunes primo-arrivants dans le quartier des Amandiers (20^{ème}), ou encore un projet intergénérationnel et multiculturel autour des contes du monde (11^{ème}).

Dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (ex-ateliers Aménagement des Rythmes Educatifs), la DASCO a financé, durant l'année scolaire 2017/2018, 97 ateliers confiés à des prestataires extérieurs autour des valeurs du « vivre ensemble », pour un montant de 346 159 €. S'y ajoutent 50 ateliers sur la même thématique, confiés aux animateurs de la Ville, dont le coût est indirectement porté par la Ville *via* la masse salariale de ces derniers.

De surcroît, l'éducation aux principes démocratiques et républicains qui sous-tendent la politique d'intégration doit désormais faire partie intégrante de tous les ateliers des TAP, comme le mentionne le CCTP du marché : « Pour l'ensemble des lots, les notions de laïcité, de citoyenneté et de vivre-ensemble, d'égalité filles garçons, ainsi que les valeurs de la République devront apparaître clairement dans le contenu de l'atelier, quelle que soit la thématique. Les contenus des ateliers devront concourir à l'appropriation de ces principes et valeurs, de même que les animateurs des ateliers devront les promouvoir et les incarner. », ou l'appel à projet : « Les contenus des ateliers devront concourir à l'appropriation des principes et valeurs de laïcité, de citoyenneté et de vivre-ensemble, d'égalité filles garçons, ainsi que les valeurs de la République, de même que les animateurs des ateliers devront les promouvoir et les incarner ».

Le soutien départemental aux projets éducatifs en collège :

La contribution de Département de Paris à l'action éducative à destination des collèges s'est construite par le développement successif de programmes thématiques encadrés par différents appels à projets.

Depuis la rentrée 2015, les appels à projet « soutien aux projets de voyages scolaires », « soutien aux collèges les plus fragiles », « soutien aux projets d'activités éducatives des collèges » et « soutien aux associations intervenant dans les collèges » ont fusionné au bénéfice de l'appel à projet unique « Soutien départemental aux projets éducatifs en collège ».

Des dotations forfaitaires sont attribuées par établissement. Elles sont modulées en fonction de la catégorie de l'établissement fixée par l'Académie de Paris et en tenant compte du classement en REP (Réseau d'Education Prioritaire) et de l'existence de classes de SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté).

Les 114 collèges parisiens ont été dotés à hauteur de 1,4 million d'euros en 2017 et en 2018.

Pour l'année scolaire 2017/ 2018, 50 collèges situés en zone d'éducation prioritaire et/ou en quartier Politique de la Ville ont été dotés à hauteur de **980 497** (soit 70% de l'enveloppe globale) pour 610 projets bénéficiant à 38 922 collégiens.

La Mission Familles subventionne également des associations couvrant trois dispositifs d'accompagnement :

- accompagnement pour des familles ayant des besoins spécifiques, type familles LGBT. Les actions passent par un accompagnement de ces familles parisiennes dans l'exercice de leur parentalité tout au long du parcours de leurs enfants, quelles que soient les difficultés qu'elles rencontrent ou lorsqu'un événement susceptible de fragiliser la famille survient. 61 000 € étaient consacrés en 2017, ce montant est stable en 2018.

- accompagnement vers le numérique afin de lutter contre la fracture du savoir numérique. L'objectif est d'accompagner les parents dans l'encadrement de l'utilisation d'Internet et des appareils connectés et de prévenir les risques afférant aux technologies de l'information et de la communication. Un budget stable de 8 000 € y est consacré tant en 2017 qu'en 2018.

- accompagnement pour des familles monoparentales, afin de développer des projets locaux de lutte contre l'isolement des familles en situation de monoparentalité. Le budget alloué en 2017 et 2018 est maintenu à 68 500 €.

A ces ateliers, s'ajoutent des ateliers menés par les animateurs de la ville.

Dispositif de prévention éducative et d'accompagnement à la scolarité et centres d'accueil permanent des élèves exclus temporairement (3 lieux : le centre municipal Patay, l'accueil scolaire Pep 75 et l'accueil réussite éducative Pelleport).

Les trois structures développent une approche pédagogique commune : après une évaluation de la situation du collégien, l'équipe d'encadrants aide ce dernier à retrouver sa place d'élève ou lui propose un parcours individualisé de réussite éducative. Le coût pour la DASCO est de **2 761 447€**.

Les modalités de soutien aux actions éducatives en direction des collèges ont été modifiées à la rentrée 2015. Un appel à projet unique a ouvert vers un nouveau système de financement en respect de l'autonomie des collèges. Intitulé « Soutien départemental aux projets éducatifs en collège ». Il concerne prioritairement 49 collèges situés dans des secteurs de l'éducation prioritaire ou de quartiers politiques de la ville. Les 49 collèges éligibles ont été dotés de **963 171€** (61% de l'enveloppe globale) pour 589 projets bénéficiant à 37 869 collégiens.

Pour l'année scolaire 2017-2018, 30 collèges ont été en résidences d'artistes qui permettent la mise en œuvre d'un projet artistique avec la présence d'un artiste au sein du collège, dans un dispositif conjoint DAC/DASCO. 21 collèges sont situés dans des quartiers prioritaires pour un financement de **105 000€** (soit 73% de l'enveloppe). Ce dispositif est reconduit à l'identique pour l'année scolaire 2018/2019.

Dans le second degré, un dispositif de prévention éducative et d'accompagnement à la scolarité dénommé « Action collégiens », destiné aux jeunes de 11 à 17 ans, est mis en place dans 38 collèges (7389 adolescents âgés de 11 à 16 ans avec une relative parité, 52% de filles pour 48 % de garçons.) au regard des géographies prioritaires de l'Education Nationale et de la Politique de la Ville. Pour l'année scolaire 2018/2019, ce programme est renforcé et portera à 39 le nombre de collèges bénéficiaires du programme.

Ce dispositif est stable pour l'année scolaire 2018-2019. Le coût du dispositif « Action collégiens » incluant la masse salariale et les coûts de fonctionnement est de 2,4M€ pour l'année scolaire 2016/2017. Il est renforcé en 2018/2019, « Action collégiens » étant installé dans 39 collèges. Les dépenses de fonctionnement de la collectivité pour le dispositif « Action collégiens » sont du même ordre que celles de l'année précédente à savoir **894 629€** (DASCO). **Au prorata de la population étrangère concernée, la dépense au titre de la politique d'intégration est estimée à 237 149 €.**

Plus de 67 % des jeunes accueillis, soit 4 976 élèves, ont participé aux activités du « club ludothèque » et 1 916 aux sorties organisées dans le cadre des projets pédagogiques développés par chaque équipe.

Par ailleurs, 2 200 places en séjours de vacances et week-ends ont été ouvertes pour assurer la continuité éducative dans un cadre ludique.

La DFPE soutient des actions de médiation à destination des parents dans le dispositif « **Parents à l'école** »(802 750€ en 2018) et le soutien aux familles non francophones pour 1000€ en 2018, comme en 2017 et 2016..

DANS LE CADRE DU E PROGRAMME DE RÉUSSITE EDUCATIVE

La Ville s'est engagée dans le dispositif de réussite éducative qui vise à apporter un soutien éducatif, social, culturel ou sanitaire à des élèves en difficulté, dans les quartiers inscrits en Politique de la Ville ou relevant de l'éducation prioritaire. Ce dispositif est piloté depuis 2006 par un Groupement d'Intérêt Public, il a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2020, s'alignant ainsi sur la durée du Contrat de ville.

Le programme comprend deux volets conjoints :

- un volet individualisé se traduisant par la mise en œuvre de parcours individualisés de réussite éducative pour des enfants présentant des signes de fragilités et leurs familles ;
- un volet collectif de développement d'actions locales et transversales, présentant une approche individualisée et répondant aux besoins locaux diagnostiqués par les partenaires de terrain pour les enfants en parcours de réussite éducative (accompagnement à la scolarité renforcé, prestations d'interprétariat, projets de soutien psychologique, médiation parents-école, etc ...).

En 2017/2018, ce sont environ 1 198 enfants qui ont été accompagnés dans le cadre d'un parcours de réussite éducative. Ce chiffre prend en compte les parcours passerelles, mis en œuvre pour les enfants exclus temporairement de leur collège, pris en charge par l'accueil Réussite Educative Pelleport, et par l'accueil scolaire PEP 75.

Concernant le volet collectif du dispositif parisien de réussite éducative, 88 projets environ ont été financés par le dispositif en 2017-2018 à destination d'environ 1 000 bénéficiaires. Les projets financés portaient sur les thématiques suivantes (par ordre décroissant) :

- la santé,
- la prévention du décrochage scolaire,
- le soutien à la fonction parentale,
- l'accès à la culture, aux loisirs et aux sports,
- l'accompagnement à la scolarité.

Dans le cadre des projets financés en 2017-2018, certaines actions s'adressent plus particulièrement aux populations non francophones ou aux populations immigrées dans une optique d'accompagnement des familles. Ces projets portent sur des traductions écrites et orales pour les personnels de l'Education Nationale et pour les référents de parcours, des actions de médiations et d'écoutes interculturelles, des projets autour du bilinguisme des enfants en maternelle et en CP... Ces actions ont touché en 2017-2018 plus de 300 familles pour un montant de 80 000 €.

Le budget global du groupement pour 2017/2018 est de 2 181 872 euros et se compose :

- d'une subvention de 840 000 € de l'Etat (ex ACSE)
- d'une subvention de 140 000 € de la CAF de Paris.
- d'apurements et produits exceptionnels de 1 872€.
- de contributions de l'Etat et de la Mairie de Paris du groupement à hauteur de 1 200 000 €.

La Ville de Paris contribue au groupement par des mises à disposition de personnels et le renforcement d'actions dans ce cadre (Action collégien.ne.s, Accueil scolaire PEP 75, Centre Patay et accueil Réussite Educative Pelleport) pour un montant de 1 275 560 €.

Il est envisagé pour l'année 2018/2019 un maintien des moyens humains et financiers pour la Mairie de Paris.

Au titre du budget global du GIP (subventions et valorisations des membres) et au prorata des populations d'origine étrangère recensées dans les quartiers politique de la ville, (soit 29 %) le GIP pour la réussite éducative à Paris participe à hauteur de 632 7421,88 € à la politique d'intégration en 2017/2018.

LES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

Dans le cadre de ses compétences dans le domaine de l'aide sociale à l'enfance (ASE), le Département de Paris assure l'accueil et l'accompagnement éducatif des mineurs non accompagnés (MNA), qui sont suivis par le Secteur éducatif des mineurs non accompagnés (SEMNA).

Depuis 2004, un dispositif a été créé par le Département pour organiser la prise en charge des mineur.e.s isolé.e.s étranger.e.s (MIE). Il a été depuis régulièrement adapté et développé pour mieux répondre à la demande croissante d'accueil de ce public..

Exilé.e.s, séparé.e.s de leurs familles ou fuyant des maltraitances, les mineur.e.s non-accompagné.e.s (MNA) font l'objet d'une attention renforcée par les services de la protection de l'enfance du département de Paris. Depuis 2004, la demande croissante a amené le législateur, dans la suite de la circulaire de la Garde des Sceaux du 31/05/2013, à inclure, dans la loi du 14/03/2016 de protection de l'enfance, un dispositif national d'accueil de ce public.

En avril 2015, la collectivité parisienne a affirmé, dans son plan MIE, le souhait que leur accueil soit exemplaire. Les actions du Département s'inscrivent dans ce cadre qui prévoit des dispositifs adaptés à chaque étape du suivi de ces jeunes :

- L'accueil et l'évaluation des jeunes qui demandent la protection de l'aide sociale à l'enfance : en 2018, plus de 6 500 jeunes ont été reçus par le DEMIE 75 (dispositif d'évaluation des mineurs isolés étrangers), géré par la Croix Rouge
- La mise à l'abri de jeunes en attente d'évaluation, assurée par le dispositif de mise à l'abri (DMAU) géré par France Terre d'Asile
- L'accueil temporaire de jeunes admis à l'aide sociale à l'enfance, appelés à rejoindre d'autres départements dans le cadre de la répartition nationale des mineurs non accompagnés, coordonnée par la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)
- L'accueil pérenne de jeunes pris en charge par le Département de Paris soit dans des structures qui leurs sont dédiées, avec notamment un programme renforcé pour l'apprentissage de la langue française, soit dans des structures classiques de l'aide sociale à l'enfance (familles d'accueil, hébergement collectif)
- L'accompagnement vers l'autonomie pour les jeunes devenus majeurs et qui peuvent être accompagnés par le Secteur éducatif jeunes majeurs (SEJM)

Au 31 décembre 2018, les MNA (mineurs et majeurs confondus) représentaient 28% du total des jeunes pris en charge par l'ASE de Paris. Le nombre de jeunes ayant fait l'objet d'une évaluation est passé de 2 000 en 2016 à 7 000 en 2017

L'impact budgétaire du dispositif d'évaluation et de mise à l'abri des mineurs étrangers est de

	2016	2017
accueil temporaire	4 750 000	5 233 500
accueil pérenne	7 080 000	11 071 049
mises à l'abri	1 800 000	5 620 330
accueil-évaluation	741 500	1 433 097
TOTAL	14 371 500	23 357 976

Les remboursements de l'État s'élèvent en 2017 à 3,3M€ au titre de la mise à l'abri en attente d'évaluation.

LES ÉTUDIANT.E.S ÉTRANGER.E.S

Deux services d'accueil, au CROUS de Paris et à la Cité Internationale, reçoivent les étudiant.e.s étranger.e.s qui viennent d'arriver à Paris. Ils répondent à toutes les questions des étudiants : recherche d'un logement à Paris, démarches administratives, obtention d'un titre de séjour, recherche d'un emploi, pratique du français, activités de loisir etc. Les agents d'accueil parlent plusieurs langues (allemand, anglais, arabe, bulgare, chinois, espagnol, français, hindi, italien, portugais et russe) et sont pour la plupart eux-mêmes étudiant.e.s étranger.e.s.

La Ville soutient (**110 000 €**) le **Service d'Accueil des Étudiant.e.s Étranger.e.s (SAEE)** installé chaque année, durant dix semaines, à la Cité Internationale Universitaire de Paris (CIUP). Cette plateforme d'accueil construite sur le principe du guichet unique vise à l'amélioration des conditions d'accueil des étudiant.e.s étranger.e.s primo-arrivant.e.s. Y sont par exemple regroupés les services de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) en charge d'organiser des visites médicales obligatoires, la Préfecture de Police pour la délivrance des titres de séjour pour les années universitaires,

la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Paris pour les aides au logement, les mutuelles de sécurité sociale étudiante LMDE et SMEREP ou encore des antennes parisiennes des ministères de la santé et du travail.

LES FAMILLES

L'ACTION DES CENTRES SOCIAUX ET ESPACES DE PROXIMITE

Fondées sur la participation des habitant.e.s, les actions des centres sociaux sont fortement soutenues par la collectivité parisienne : **5 757 927 €** en 2018 (contre 5 914 702 € en 2017, « la baisse » s'explique par le retrait, par la CAF, de son agrément à un centre social) S'appuyant sur diverses activités d'alphabétisation, de lutte contre l'illettrisme et de soutien périscolaire, les équipes qui les animent contribuent à une meilleure intégration des familles et des jeunes et à la lutte contre toutes les formes de discrimination.

Paris compte aujourd'hui **35** centres sociaux, dont 6 gérés par la Caisse d'Allocations Familiales et **29 associatifs**, qui, pour bon nombre, sont situés dans les quartiers populaires. Aux côtés de ces centres, 15 associations du réseau des espaces de proximité sont soutenues pour leur action éducative auprès d'enfants et d'adolescents souvent issus des quartiers populaires. En 2017, la DASES a soutenu les espaces de proximité à hauteur de 1.063.390 euros. En 2018, le soutien est de **1 083 400 €**.

De plus, **les espaces de proximité** ont conclu une convention unique avec la collectivité parisienne intégrant plusieurs directions (DDCT, DJS, DAC, DASCO et DFPE). Cette simplification administrative a bénéficié aux associations suivantes : Cultures sur cour, Association pour le Dialogue et l'Orientation Scolaire (ADOS), Compagnie Résonances, Espoir 18, Entr'Aide, Association de culture Berbère, RSI La Ressource, Plus Loin et Cafézoïde.

L'ACTION DE LA MISSION FAMILLES DE LA DFPE

Au titre de la Mission Familles, plusieurs actions sont également subventionnées pour une intervention prioritaire dans le cadre de la politique d'intégration de la Ville. Il s'agit en particulier des actions permettant de faciliter les relations entre les familles non francophones et l'école les papothèques, Culture 2+, Pari's des faubourgs, l'AFEV)

La Mission Familles a également financé des actions réalisées par des associations dans les territoires Politique de la ville. **Au prorata de la population étrangère concernée on peut estimer la dépense, au titre de la politique d'intégration, 220 250€.**

La DFPE intervient également dans le domaine du financement des actions de médiation socio-culturelle dans les centres de PMI. Il s'agit de permettre au personnel des centres d'améliorer la compréhension par les familles des informations et conseils transmis. Ces actions sont mises en œuvre à destination des populations étrangères fréquentant les centres de PMI. Le budget alloué est de 113 969€ en 2018

LES FEMMES

La population immigrée s'est longtemps signalée par une composition particulière, avec une prédominance d'hommes jeunes, mais ces caractéristiques sont en train de changer. La répartition femmes-hommes pour les immigrés se rapproche en effet des non immigrés, puisqu'en 2008, 52 % des immigrés résidant à Paris sont des femmes⁹. Face aux difficultés que les femmes étrangères rencontrent parfois (emploi - Les femmes étrangères d'origine non communautaire connaissent un taux de chômage deux fois supérieur à celui des autres femmes- logement, santé notamment), la question de leurs droits et de leur insertion sociale et professionnelle dans la communauté parisienne est un véritable enjeu.

Prévention des violences faites aux femmes et accompagnement des victimes : « les violences de genre » désignent non seulement les violences au sein du couple – qui traversent toutes les couches sociales et toutes les cultures - , mais aussi des formes spécifiques de violences à l'encontre des adolescentes et des petites filles, telles que la contrainte au mariage et les mutilations sexuelles féminines.

En France, une femme sur 10 est victime de violences conjugales (enquête ENVEF 2000). Une femme meurt tous les 2 jours et demi sous les coups de son conjoint. A Paris, chaque année les services de police enregistrent environ 4000 plaintes. Sachant que le taux de dépôt de plainte est estimé à 8% (source : ONDRP), cela fait environ 50 000 victimes « silencieuses », dont certaines s'adressent aux associations ou aux services sociaux. Les violences faites aux femmes concernent toutes les populations quel que soit leur origine ou leur quartier de résidence. Néanmoins, du fait d'une plus

⁹ Insee, recensements 2006

forte dépendance économique et administrative, les femmes étrangères et/ou immigrées concernées sont encore plus fragilisées.

Permanences : Les femmes étrangères sont parfois sous le coup d'une double discrimination, car leur droit au séjour est lié à la conjugalité. Les victimes de violences conjugales qui se séparent de leur conjoint sont alors confrontées à la nécessité de régularisation de leur situation administrative. Pour les accompagner dans leurs démarches d'accès aux droits et notamment à un titre de séjour, le SEII finance une permanence pour les femmes étrangères victimes de violences (permanence « Femmes » de la CIMADE).

Le SEII soutient également le *Comité contre l'esclavage moderne* pour son action en direction de jeunes femmes venues de l'étranger et qui sont séquestrées et utilisées comme domestiques dans un véritable « esclavage moderne ».

Des actions de prévention des mutilations sexuelles féminines (MSF) et des mariages forcés sont également menées par la Ville de Paris ou des associations soutenues. Par ailleurs, le SEII soutient des associations qui accompagnent les personnes victimes de la traite, notamment des femmes chinoises et nigérianes.

Des actions de sensibilisation et de formation sont également menées chaque année par le Service Egalité, Intégration, Inclusion, les mairies d'arrondissement et la DPSP, notamment à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.

L'accueil des personnes étrangères victimes de viols ou agressions sexuelles dans leur pays d'origine, ayant ou non acquis le statut de réfugié politique (association Primo Levi), est également prévu. En 2017, la DASES a financé Primo Levi à hauteur de 105 000 euros pour le fonctionnement de son centre pluridisciplinaire (accès aux soins, permanence sociale et juridique). En 2018, le soutien de la DASES au Centre Primo Levi est de 118 000 euros.

Par ailleurs, la DASES et la DDCT apportent leur contribution financière au fonctionnement du foyer Jorbalan, accueillant et accompagnant des femmes victimes de la traite : 22 000 € en 2017 pour la DASES et 10 000 € en 2017 pour la DDCT.

Le SEII a ainsi subventionné plusieurs associations pour un montant total d'environ 150 000 € dans les domaines précités.

LES PERSONNES ÂGÉES

89 000 Parisiens de 60 ans ou plus sont immigré.e.s en 2007, soit 21% des seniors. Entre 1999 et 2007, Paris a gagné 15 900 seniors dont 14 500 seniors immigrés (sur cette période, 90% de la hausse des seniors parisiens s'explique par l'augmentation des seniors immigré.e.s). On estime par ailleurs que 95% d'entre eux résident dans l'habitat diffus, et majoritairement dans le Nord Est Parisien. Les immigré.e.s doivent donc faire face au vieillissement et à la dépendance comme les autres Parisien.ne.s âgé.e.s, mais à cela s'ajoutent des problématiques spécifiques : santé précocement défaillante, habitats précaires, faibles retraites, barrière de la langue, isolement.

LES « CAFÉS SOCIAUX »

Pour lutter contre le phénomène d'isolement des migrant.e.s âgé.e.s, la Ville de Paris soutient la création et le fonctionnement de structures spécifiques, désignées sous le terme générique de « cafés sociaux ». Il s'agit d'offrir aux migrant.e.s âgé.e.s un lieu convivial dans lequel des activités ludiques et culturelles leur sont proposées. Des permanences sociales y sont également assurées pour faciliter l'accès aux droits, à la retraite, aux soins et aux prestations sociales.

Le premier lieu de ce type, *Ayyem Zamen* (« bon vieux temps » en kabyle) a été inauguré en 2003 dans le 20^e arrondissement. Un deuxième café social porté par la même association a, depuis, ouvert ses portes dans le quartier de la Goutte d'Or (18^e arrondissement). En 2018, l'association a été soutenue par le service Egalité, Intégration, Inclusion (74 700 €), la DASES (80 000€) et la Politique de la ville .

Cette association porte également une action de « domiciles partagés » qui vise à reloger les personnes immigrées âgées dans des conditions plus dignes, notamment dans des appartements rendus confortables, équipés et meublés avec goût, qui est soutenues par la DASES et la DLH. Aujourd'hui vingt-quatre personnes, femmes et hommes, de 60 à 90 ans, sont relogées dans huit grands appartements.

L'Espace Farabi accueille les personnes âgées et notamment les vieux migrants situé dans le 10^e arrondissement, à proximité de la place du Colonel Fabien. En 2018, l'association a été soutenue par le service Egalité, Intégration, Inclusion (10 000€), la DASES (20 000€) et la DDCT – animation locale (1000€).

L'Arbre à Palabre, porté par l'association A2D, a ouvert fin 2013 dans le 19^e arrondissement et accueille des migrants âgés d'origine subsaharienne. En 2018, l'association a été soutenue par le SEII (7 500 €) et la DASES (7 500 €).

Enfin, dans le 13^e arrondissement ; *Batik International* développe, depuis 2013, le projet 13'Sâges ou café social itinérant, en s'appuyant sur une première étude pilotée par la Mission intégration en 2011 sur les besoins des seniors asiatiques dans le 13^e arrondissement, et une seconde étude conduite par l'APUR en 2012 sur les difficultés grandissantes des étrangers vieillissants à Paris. Destiné aux personnes âgées d'origine sud-est asiatique (Laos, Vietnam, Cambodge, Chine), il vise, comme les autres cafés sociaux, l'accès aux droits, la convivialité et la mémoire. L'originalité du projet est de s'appuyer sur

un réseau de structures associatives et municipales, dont les intervenants sont sensibilisés et formés aux spécificités des besoins des seniors asiatiques. En 2017, l'association a été soutenue par le service Egalité, Intégration, Inclusion (1 000 €) et la DASES (6 000€).

La Ville de Paris a accentué son effort en direction de ces structures. Alors que la subvention versée s'élevait à 70 000 € en 2003, le soutien financier est de 216 000€ en 2018.

LES AUTRES ACTIONS

L'association *CATRED* (Collectif des Accidentés du Travail, Handicapés et Retraités) est soutenue par la DASES et le SEII à hauteur de 51 000 €, pour notamment des actions d'accès aux droits en direction des retraités d'origine étrangère.

En 2018, le projet « Accompagner et soutenir les personnes âgées issues des populations chinoises » de l'association **Chinois de France Français de Chine a été soutenu par le SEII (3000€) et la DASES - BAPA (10 000€). Celui de l'association Fle et Compagnie « Senior : français, lien social et accès au droit » a été financé par le SEII à hauteur de 2 500€.**

La DASES a également soutenu des ateliers destinés aux personnes âgées, notamment de femmes, (*Ateliers pluriculturels, les Parques* », *Compagnie résonnance*) pour 6500€ et des actions d'accès aux droits (*ADIPR, ASAD*) pour 27 700€.

2. L'ACTION SOCIALE

INSERTION

LE PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION (PDI)

Le PDI traite l'ensemble des aspects de l'insertion: emploi, formation, logement, santé, action sociale. Il permet chaque année à environ 2000 personnes à la recherche d'un emploi de suivre une formation professionnelle. Compte tenu des conditions de vie plus précaires que les personnes étrangères peuvent connaître, elles sont particulièrement concernées par ces dispositifs, en particulier les parcours professionnels qui conduisent à l'emploi. De plus, certaines associations conventionnées dans le plan mènent une action ciblée sur les populations étrangères. On peut citer, à titre d'exemple, *l'Institut de développement et d'enseignement du français langue étrangère* (public de plus de 50 ans), l'association *Espace 19* (familles monoparentales), l'association *Service social familial migrants* (suivi des allocataires et de leur famille).

La DAE finance 2 projets visant à lutter contre les discriminations en raison de l'origine dans les parcours d'insertion, à hauteur de 46 500 € : La *Maison des Femmes* (12^è), qui contribue à favoriser l'insertion de 50 femmes confrontées à des violences, des difficultés sociales et professionnelles (chômage longue durée) dont une partie est immigrée a accueilli et suivi 42 femmes (soutenue pour un montant de 4000€); *L'Association Prévention Site de la Villette (APSV)* qui conçoit et coordonne un plan local de lutte contre les discriminations à l'emploi dans le 19^è arrondissement (au total 30 000 € de la Ville de Paris soit 15 000€ DAE, 10 000€ service Egalité, Intégration, Inclusion et 5000€ Politique de la Ville) qui s'attache notamment aux discriminations liées à l'origine.

LES AUTRES INTERVENTIONS SOCIALES

Les dépenses relatives aux autres interventions sociales (hors Programme Départemental d'Insertion) et participant à l'intégration dans les domaines de l'insertion et la solidarité continuent à progresser régulièrement.

Le CASVP propose ainsi des Permanences sociales d'accueil (PSA) qui sont des structures d'accueil destinées aux personnes sans domicile fixe. Elles reçoivent un nombre important de publics étrangers non communautaires. Trois permanences se tiennent à Chemin vert, Belleville et Bastille. En proportion du nombre d'utilisateurs extracommunautaires dans celles-ci, le montant des dépenses concernant l'intégration devrait être de 8 976 227€ en 2018.

Les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale et les Centres d'hébergement d'Urgence (CHRS et CHU) permettent également d'offrir un lieu d'hébergement à un nombre important de parisiens étrangers non communautaires (coût estimé à 7 456 104 en 2018 sur les 23 000 000 € de dépense).

En matière d'aide alimentaire, différentes associations (*Restaurants du Cœur, Aurore, La Chorba, Août Secours Alimentaires, Paris Tout P'tits, Casip Cojasor, L'un et l'Autre, Banque Alimentaire* d'Ile de France et Paris, restaurant social Santeuil) sont soutenues annuellement par la DASES pour leur distribution de denrées, de repas ou de colis aux personnes et familles en grande difficulté pour un montant en 2018 d'environ 2,6 M€.

Le CASVP gère également des dispositifs d'aide alimentaire : restauration sociale Baudricourt et restaurants solidaires).

INTERVENTIONS SOCIALES D'URGENCE

Paris, ville-monde, s'est engagée avec conviction et détermination pour accueillir les migrants qui, fuyant des situations de conflit et de violence, arrivent en Europe et notamment en France depuis le début de l'année 2015. Le plan de « Mobilisation de la communauté de Paris pour l'accueil des réfugié.e.s », élaboré avec le concours des acteurs institutionnels, associatifs et citoyens et présenté le 12 octobre 2015, consacre dans ce domaine 18 engagements de la Ville de Paris. Il propose des réponses adaptées à la fois à l'urgence de la situation, à travers la création de dispositifs d'accueil et de prise en charge des migrants, et d'actions en faveur de l'accès à l'éducation, à la formation ainsi que d'insertion sociale et professionnelle de ces populations.

Afin d'accueillir ces réfugié.e.s dans des conditions dignes, l'État et la Ville de Paris se sont fortement mobilisés. Ainsi, de nouveaux centres d'hébergement ont été récemment ouverts afin de permettre leur accueil, notamment pour les plus vulnérables d'entre eux (création d'un centre d'hébergement pour les femmes enceintes et femmes avec enfants en bas-âge à Bourg-la-Reine, création d'un centre d'hébergement d'urgence dans l'ancien lycée Jean Quarré). Aussi, depuis juin 2015, plus de 40 000 personnes ont été mises à l'abri. Néanmoins, face à l'apparition régulière de campements de rue indignes et inacceptables. Une maraude spécialisée « migrant.e.s » créée en 2016, et cofinancée par la Ville et l'Etat, a pour mission générale de repérer, d'évaluer et d'orienter les migrant.e.s primo-arrivant.e.s en errance sur le territoire parisien. Elle est constituée d'équipes mobiles spécialisées dans l'évaluation juridique et sociale ainsi que l'orientation des personnes migrantes sans domicile fixe.

Portée à l'origine par les associations Emmaüs Solidarité et France Terre d'Asile, la maraude a été reprise intégralement par France Terre d'Asile au 1er janvier 2017 dans un souci de renforcement de la gouvernance de la maraude. Le montant total de la subvention allouée en 2018 par la DASES s'élève à 775 000 €. De plus, une subvention d'investissement de 220 120 € dans le cadre du projet « Ville Refuge » du budget participatif 2017 a été versée pour l'achat d'un véhicule et de matériel.

DISPOSITIFS POUR SANS ABRIS

La DPSP compte une unité d'assistance aux sans-abri créée en janvier 2004. Cette équipe mobile est composée d'inspecteurs de sécurité de la Ville, volontaires et formés pour venir en aide aux sans-abris. Deux travailleurs sociaux et trois traducteurs sont venus renforcer cette unité opérationnelle. Elle intervient principalement sur l'ensemble du domaine municipal avec une vigilance particulière dans les bois de Vincennes et de Boulogne mais également sur la voie publique dès que la présence de mineurs est constatée, au titre de la compétence du département en matière de protection de l'enfance. Cette unité intervient en direction des publics SDF, notamment étrangers, en vue, de favoriser leur intégration : accès au logement d'urgence ou stabilisé, aide à la scolarisation des enfants, suivi social, aiguillage et accompagnement vers le droit commun, etc. En 2018, au public étranger « habituel » de l'UASA, principalement composé de familles à la rue originaires d'Europe de l'Est, s'est ajoutée une action renforcée en direction des publics de réfugié.e.s originaires de la Corne de l'Afrique. Au vu de la grande précarité de ces publics et de la nature de leurs parcours, cette action de soutien peut également être considérée comme relevant du respect du droit humain.

En 2018 on peut considérer que l'activité de l'UASA a concerné pour 20% de ses interventions des étrangers, au prorata de ces populations on peut donc estimer à 350 000€ le montant consacré à la politique d'intégration.

EMPLOI

LES FORMATIONS À VISÉE PROFESSIONNELLE ET/OU QUALIFIANTE (DAE)

Le Bureau de l'emploi et de la formation au sein de la sous-direction de l'emploi organise des formations à l'apprentissage du français à visée professionnelle et/ou qualifiante (ces formations sont décrites p 28 dans la rubrique relative à l'apprentissage du français).

Le Département a consacré, en 2018, une somme de 1 000 000 € pour la rémunération des organismes de formation, à laquelle s'ajoute le montant des bourses versées aux stagiaires, estimé à 650 000 €.

De plus, depuis 2007, la DAE et la DDCT subventionnent chaque année, dans le cadre du Contrat de Ville, plusieurs projets associatifs visant à l'insertion professionnelle par l'apprentissage de la langue française, dans les territoires Politique de la ville.

Pour mettre en œuvre ce programme, **34 projets portés par 25 structures associatives** ont été retenus, au bénéfice de plus de 1650 personnes et pour une aide financière de 520 000€ de la DAE et 90 000 euros de la DDTC. Les actions engagées concernent l'identification et l'accompagnement des porteurs de projets, l'instruction des demandes de financements, la recherche de cofinancements, l'information et la mobilisation des prescripteurs, la mise en place d'un cycle de qualification des acteurs et d'un soutien méthodologique pour l'évaluation des actions, la mise en relation et l'animation du partenariat avec les acteurs de l'Emploi (Pôle Emploi, PLIE, Maisons des Entreprises et de l'Emploi ...).

En complément, le département de Paris, organisme intermédiaire du FSE (2014-2020), sur la partie inclusion, a lancé depuis un appel à projets annuel portant sur le même objet, qui permet, en 2018, d'accompagner 10 projets portés par 7 associations, sur des parcours complémentaires, au bénéfice de 296 bénéficiaires pour un montant de subvention de 344 860€.

Ce programme linguistique est mené de concert, dans les quartiers populaires, avec les actions relevant du volet emploi du Contrat de Ville. **A ce titre, le BIES a aidé, en 2018, 5 associations et, 2500 personnes éloignées de l'emploi (116 400€).** Il s'agit, d'une part d'une subvention de **38 500€** versée à l'Association d'accompagnement global contre l'exclusion (**ADAGE**) qui aide des femmes par an en situation de fort isolement et de grave précarité et, d'autre part, de **subventions d'un total de 224 000€ à 20 associations œuvrant au sein des quartiers prioritaires.** Au prorata de la population étrangère concernée on peut estimer la dépense, au titre de la politique d'intégration à 77 963€.

L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE EN DIRECTION DES FEMMES

De nombreuses actions sont mises en place pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des femmes étrangères, dans ou hors des quartiers populaires.

Parmi celles-ci, des parcours d'insertion sociale et professionnelle soutenus par le SEII visent à permettre l'accès, majoritairement des femmes étrangères, à des formations qualifiantes et/ou à l'emploi, dans le cadre d'un accompagnement global de la personne (accès aux droits, à la santé, garde d'enfant,...) et grâce à la mise en place d'ateliers et de modules coordonnés portant aussi bien sur l'estime de soi que sur l'initiation à l'informatique, les savoirs de base, les actions linguistiques et les compétences langagières.

LE SOUTIEN À L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DES MIGRANT.E.S

Le SEII a soutenu **un projet ayant comme objectif de favoriser et/ou de valoriser l'insertion socio-professionnelle des publics de migrant.e.s, pour un montant de 2 000 €** porté par l'association l'île au monde.

Par ailleurs, le SEII avait commandé une étude à l'APUR, en 2014, sur la création d'entreprise par les étranger.e.s à Paris, pour un montant de 30 000€. Les résultats ont été présentés en 2016.

LES FORUMS POUR L'EMPLOI

Le forum « Paris de la diversité et du premier emploi » est destiné aux jeunes à la recherche d'un emploi et en priorité à ceux et celles qui sont plus exposés aux risques de discriminations en raison de leur origine ethnique, de leur apparence physique, nom de famille ou autres critères prohibés par la loi. Organisé pour la première fois, le 1er juin 2006 à la Cité des Sciences, l'opération a ensuite été renouvelée chaque année.

Par ailleurs, depuis 2013, le « Paris, Métropole pour l'emploi des jeunes et l'égalité des chances » se tient régulièrement. Compte tenu des discriminations liées à l'origine dont peuvent être victimes les personnes immigrées étrangères, le SEII participe à ces forums chaque année par la tenue d'un stand de sensibilisation à la lutte contre les discriminations.

SANTÉ

Les personnes étrangères n'ont pas toujours accès aux informations et aux dispositifs de prévention et de soins de droit commun. Sur les crédits départementaux, Paris a engagé, pour favoriser l'accès de tous, adultes et enfants, à la prévention dans les domaines de la santé, des conduites à risque et du dépistage précoce des maladies, des actions qui vont à la rencontre de ces publics dans leur quartier, voire dans leur lieu de résidence.

L'équipe mobile d'information et de prévention santé (EMIP) est composée d'une trentaine de médecins, infirmier.e.s, psychologues et formateur.trice.s qui possèdent tous une formation en éducation à la santé et à la prévention des risques. L'équipe se déplace sur tout le **territoire parisien** à la rencontre de publics n'ayant pas suffisamment accès aux informations sur la santé, sa prévention et sa prise en charge. Elle s'adresse entre autres aux jeunes et adultes en insertion, aux primo-arrivant.e.s, aux résident.e.s des foyers de travailleurs migrants ainsi qu'aux professionnel.le.s encadrant les populations concernées.

Ainsi, **en 2018 48 interventions ont eu lieu** à l'association *Vivre ensemble Maroc Tanger* (34 h), au café social *Ayyem Zamen* (4,5 h), à la maison du jeune réfugié *FTA* (89 h), au *CHRS Fondation Merice* (17 h), à l'espace solidarité insertion (4, 2 h), à la *maison Cœur de femmes* (38,2 h), à l'*ARFOG –Lafayette* (17 h) pour un coût de **8 400€.**

Le COMEDE (comité pour la santé des exilés) : la DASES, en permettant aux usagers du *Comede* d'aller faire leurs bilans sanguins au centre de santé EDISON, apporte un soutien significatif à l'accès à un suivi médical des exilé.e.s en situation de grande précarité et sans couverture sociale.

Le Pôle Santé de la Goutte d'Or : Le Pôle Santé de la Goutte d'Or, situé dans un quartier où la population d'origine étrangère est nombreuse, mène une action originale : au sein d'un même lieu, les habitant.e.s ont accès à un espace santé où sont organisées de nombreuses actions collectives de prévention à destination des adultes, des jeunes et des enfants en lien avec les associations partenaires et l'ASV 18.

Médiation socioculturelle dans les PMI : Des actions de médiation socioculturelle sont proposées depuis 2011 en complément de l'intervention d'interprètes dans plusieurs centres de PMI. Ce service consiste en un travail d'accompagnement des populations d'origine étrangère lors des consultations.

Dans les 2^è, 3^è, 10^è, 11^è, 13^è, 14^è, 15^è, 17^è, 18^è, et 19^è arrondissements, des médiatrices familiarisées avec la langue et la culture de certaines personnes assurent des permanences hebdomadaires dans le cadre de consultations. L'action des médiateur.trices.s concerne des familles essentiellement originaires d'Asie du sud-est, de Chine, du Sri-Lanka, d'Afrique et dans une moindre proportion d'Europe orientale (pays de l'ex-URSS). Ces médiateur.trice.s sont rémunérés par deux associations (*Espace 19et l'Association franco-chinoise Pierre Ducerf*).

Les dépenses consacrées à ces programmes ont été de 97 872€ en 2014, 115 484€ en 2015 et atteignent 124 470€ en 2018.

Accompagnement à la constitution de dossiers d'aide médicale d'Etat et de couverture maladie universelle : La DFPE soutient cet accompagnement et la prise en charge des frais de suivi de grossesse pendant les délais d'instruction des dossiers pour un coût de 86 250€ en 2018.

Le soutien aux associations œuvrant dans le domaine de la santé : Au-delà de ces actions spécifiques, la ville soutient au travers du pôle « Prévention sanitaire et sociale et accompagnement » (DASES), une vingtaine d'associations de santé et/ou d'accompagnement social intervenant auprès de publics fragiles, dont une part non négligeable est d'origine étrangère, sans pouvoir en établir le pourcentage.

Les Ateliers Santé Ville : Pour lutter contre les inégalités de santé territoriales, la Ville s'est engagée dans le développement d'Ateliers Santé Ville (10^{ème}, 11^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème}) au profit des habitant.e.s éloigné.e.s des campagnes de prévention à la santé. Les résident.e.s étranger.e.s ou d'origine étrangère sont les premiers bénéficiaires de cette démarche.

3. APRENTISSAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE

L'acquisition de la langue du pays d'accueil est une étape essentielle dans le processus individuel d'intégration. **Depuis 2008, la Mission intégration, puis le Service Egalité Intégration Inclusion, pilote, au sein de la ville, la thématique de l'apprentissage du français avec l'appui de la DASCO**, pour son expertise en ingénierie de formation. L'effort annuel de la collectivité parisienne est de l'ordre de **7 millions d'euros** au bénéfice de quelque **20 000 apprenant.e.s**, et est porté par six directions : DDCT-SDPVAC et SEII, DASCO, DASES, DDEES-DAE, DJS .

I - UNE OFFRE TRÈS DIVERSIFIÉE EN FRANÇAIS

La collectivité parisienne se mobilise pour le financement ou l'animation de formations en français de différents niveaux répondant à des objectifs d'insertion sociale, citoyenne et/ou professionnelle. Elles visent à favoriser l'intégration des migrant.e.s et des réfugié.e.s.

1/DES FORMATIONS POUR RENFORCER L'AUTONOMIE SOCIALE

LES ATELIERS SOCIOLINGUISTIQUES

Plusieurs directions (DASES, DDCT SDPVAC et SEII, DJS) financent des cours de FLE ou Alpha via des Ateliers sociolinguistiques (ASL). Les ASL sont une démarche pédagogique mobilisée pour permettre, via des formations à caractère extensif, 4 à 6 heures hebdomadaires, pendant 1 à 3 années, l'apprentissage du français à un groupe de personnes réunies autour d'un projet commun. Ils associent dans une démarche de proximité, un.e formateur.trice et un partenaire extérieur et s'appuient sur des documents authentiques. Ils visent à renforcer l'autonomie sociale des apprenant.e.s.

Ces ateliers constituent souvent, aux côtés de formations mises en place pour les signataires du Contrat d'Intégration Républicaine par l'OFII, la première étape d'un parcours qui pourra ultérieurement mener vers d'autres formations linguistiques (par exemple, celles des Cours municipaux d'adultes) voire des formations qualifiantes et/ou professionnalisantes comme celles de la DAE.

En 2017, la DASES a soutenu 63 actions pour un montant total de -338.700 €. En 2018, le soutien est de 341 200 € (64 projets) pour plus de 5 000 personnes suivies.

La DDCT Service Egalité Intégration Inclusion a financé 20 associations réalisant des ASL pour un montant de 44 500 € sur l'enveloppe Egalité au bénéfice d'environ **3500 personnes suivies**.

La DDCT Politique de la ville a soutenu plus de 15 actions pour un montant de 53 500€.

Les Centres d'Animation sont ouverts à tous et bénéficient à 59 262 usagers. Depuis 2006, une clause intitulée « mise en place d'actions d'insertion sociale » a été intégrée dans leur cahier des charges. A ce titre, sur les 49 centres d'animation existants, 29 proposent des actions linguistiques (en alphabétisation ou en français langue étrangère). Ces formations gratuites ont concerné 1875 personnes en 2017/2018 dont 547 en alphabétisation et 1328 en Français Langue Etrangère. 58% des apprenants ont entre 26 et 59 ans. Le montant consacré par la DJS en 2018 à ces actions s'est élevé à 187 500 €.

Il importe de relever également que deux Espaces Paris Jeunes ont proposé à 74 personnes des cours de FLE.

LES COURS MUNICIPAUX D'ADULTES (DASCO)

L'offre des CMA en direction des personnes ayant des difficultés d'expression dans la langue française se maintient. La dotation horaire des heures de français sur objectifs fondamentaux (personnes ne maîtrisant pas l'alphabet latin) est de

16 668 heures, celle de français sur objectifs adaptés (pour les personnes maîtrisant l'alphabet latin) de 8 445 heures. Quant à celle du français langue étrangère, elle s'établit à 16 355 heures. En 2017-2018, 23 763 personnes ont postulé et 9 470 auditeurs ont intégré ces formations. Par ailleurs depuis la mise en place de l'application de gestion informatisée des inscriptions un accompagnement est proposé pour les personnes en difficulté avec le français ou l'informatique. Durant une semaine une cinquantaine de professeurs sont mobilisés à la rentrée pour recevoir, évaluer et inscrire les auditeurs. En 2018, près de 5 000 personnes ont ainsi été reçues, à 95% pour des cours de français.

D'autre part, le dispositif des orientations anticipées se poursuit également permettant ainsi, au moyen de tests réalisés avant le début des formations, l'orientation dans la filière la plus adaptée au niveau et aux besoins de l'auditeur.

Il faut enfin rappeler que depuis 2015 les bénéficiaires des minima sociaux se voient appliquer un demi-tarif pour l'ensemble des formations proposées par les CMA

Cela a représenté une dépense de 2 522 000 €.

Depuis 2017 des places supplémentaires ont été ouvertes pour répondre aux besoins spécifiques des réfugiées et demandeur.se.s d'asile arrivés récemment sur le territoire de Paris.

2/DES FORMATIONS EN FRANÇAIS À VISÉE PROFESSIONNELLE

LES PASSERELLES LINGUISTIQUES DU PDAE (DAE)

Le Bureau de l'emploi et de la formation, au sein de la sous-direction de l'emploi, organise des formations à l'apprentissage du français à visée professionnelle et/ou qualifiante. Le marché des Passerelles Linguistiques vers l'emploi du Programme Départemental d'Aide à l'Emploi a été renouvelé en juillet 2016.

Entre janvier et décembre 2018, 16 sessions de formation ont accueilli 230 Parisien.ne.s demandeur.se.s d'emploi dont 80% d'origine étrangère) pour des formations professionnelles qualifiantes ou certifiantes comportant 350 h de remise à niveau en français et 500h de formation métiers auxquelles s'ajoutent des stages en entreprise dans les principaux secteurs en tension.

Au titre de ces Passerelles, **le Département consacre en 2018 une somme de 960 000 € pour la rémunération des organismes de formation, à laquelle s'ajoute le montant des bourses versées aux stagiaires estimé à 400 000 €.**

Par ailleurs la DAE subventionne le FLES (Fonds Local Emploi Solidarité) de Paris pour 296 bénéficiaires (344 860 €).

LES PARCOURS LINGUISTIQUES À VISÉE PROFESSIONNELLE (DAE- DDCT, POLITIQUE DE LA VILLE ET DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS, CELLULE FSE)

Volet financé par la DAE et la DDCT (Politique de la ville) : Depuis 2007, le Bureau de l'insertion et de l'économie solidaire de la DAE subventionne, chaque année, dans le cadre du Contrat de Ville, plusieurs projets associatifs visant à l'insertion professionnelle par l'apprentissage de la langue française, à destination de Parisiennes ou de Parisiens principalement domiciliés dans les quartiers populaires. Les actions sont retenues via l'appel à projet « Parcours Linguistiques à Visée Professionnelle » qui est cofinancé par la Politique de la ville. Les formations proposées lient apprentissage du français et démarches à finalité professionnelle et peuvent avoir 3 objectifs : parfaire le niveau linguistique de salariés en insertion tout en accroissant leurs chances de sorties vers l'emploi, lier formation linguistique et travail général sur les instruments de recherche d'emploi et, proposer une formation linguistique associée à un travail sur l'insertion professionnelle dans un champ particulier.

Pour mettre en œuvre ce programme en 2018, **34** projets portés par **25** structures associatives ou de l'économie sociale et solidaire ont été retenus au bénéfice de **1 670 personnes** et pour une aide financière de **550 000 € de la DAE et de 90 000 € de la DDCT**. (640 000€) En complément le SEII via l'enveloppe Egalité a cofinancé à hauteur de 7900€, au bénéfice des associations ADAGE, (72 bénéficiaires) et CRESCENDO (30 bénéficiaires).

Volet financé par la DFA (axe 3 du Programme Opérationnel National FSE) : Le département de Paris est autorité de gestion déléguée (DIRECCTE Ile-de-France) de l'axe 3 du FSE national pour la période de programmation 2014-2020. L'axe 3 vise à « lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion ». Dans ce cadre et pour mobiliser davantage de moyens pour l'accès ou le retour à l'emploi durable du public éloigné de l'emploi, un appel à projet « Parcours Linguistique à Visée Professionnelle » a été lancé en juin 2015 pour l'exercice 2015-2016. L'objectif spécifique n°1 est d'augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale.

En complément, le département de Paris, organisme intermédiaire du FSE (2014-2020), sur la partie inclusion, a lancé depuis un appel à projets annuel portant sur le même objet, qui a permis en 2018 d'accompagner 10 projets portés par 7 associations, sur des parcours complémentaires, au bénéfice de 296 bénéficiaires pour un montant de subvention de 344 860€.

Enfin, les CMA ont développé leur action dans le cadre du projet **mode à la Goutte d'Or**, grâce à la formation « stylisme de mode pour professionnels sans diplôme métiers ».

Dans le cadre de l'appel à projets Parcours linguistiques à visée professionnelle, quatre types de formations sont proposés : les formations linguistiques accompagnées d'un travail général sur les instruments de recherche d'emploi ; celles qui sont associées à un travail sur l'insertion professionnelle dans un secteur d'activité particulier (secteur des services à la personne et de la petite enfance, hôtellerie- restauration, métiers de la mode, bâtiment) ; les formations ciblant des salariée.s en insertion pour parfaire leur niveau linguistique, et enfin, celles exclusivement destinées à des jeunes de 16 à 25 ans.

Les actions proposées s'inscrivent dans une démarche de parcours qui comprend un travail sur :

- les freins liés à la non maîtrise du français ;
- les compétences et savoirs de base, y compris l'initiation aux usages numériques et l'accès aux services en ligne ;
- une meilleure connaissance des secteurs d'activité, du monde de l'entreprise et des acteur.trice.s du service public et associatif de l'emploi
- le projet professionnel.

Une enveloppe globale de 558.500 euros a été mobilisée pour partie sur le budget municipal de la DDCT pour un montant de 90 000 euros permettant de soutenir 7 projets portés par 6 associations et pour partie sur le budget départemental de la DAE pour un montant de 468.500 euros permettant soutenir 28 projets portés par 20 associations.

Les actions retenues permettront d'accompagner plus de 1 670 Parisien.ne.s

3/ APPEL A PROJETS POUR REpondre AUX BESOINS SPECIFIQUES DES MIGRANTS PRESENTS A PARIS

Depuis 2015, Paris s'est engagée avec conviction et détermination à accueillir les réfugié.e.s qui, fuyant des situations de conflit et de violence, arrivent en Europe et notamment en France. Le plan de « Mobilisation de la communauté de Paris pour l'accueil des réfugié.e.s », élaboré avec le concours des acteurs institutionnels, associatifs et citoyens et lancé le 12 octobre 2015, a consacré dans ce domaine 18 engagements de la Ville de Paris en faveur de l'accueil et la prise en charge des migrant.e.s. L'engagement 8 du plan d'action comporte des mesures pour densifier l'offre d'apprentissage du français auprès des réfugié.e.s et développer des dispositifs d'insertion professionnelle, essentiels à leur intégration au sein de la société.

Dans le cadre de cet engagement, le SEII a lancé un appel à projets d'un montant de 180 000€ en septembre 2016, l'AAP REFUG, « Apprentissage du français à destination des réfugié.e.s parisiens.ne.s résidant en centres d'hébergement ». L'appel à projets REFUG permet la mise en œuvre de sessions de formation linguistiques courtes et semi-intensives, spécialement dédiées et pensées pour les exilé.es primo arrivant.e.s résidant en centres d'hébergement sur Paris, quel que soit leur statut juridique. La pédagogie, les outils mobilisés, le rythme de formation, le suivi et l'accompagnement sont ainsi adaptés aux besoins et contraintes du public, qui combine précarité des conditions de vie et de statut, incertitude quant à la suite du parcours, et vulnérabilité. Les structures de formation en français lauréates de l'appel à projets sont mises en lien avec les centres d'hébergement pour faciliter l'orientation, le suivi et l'accompagnement des apprenant.e.s.

Les formations REFUG visent à répondre aux besoins et demandes d'apprentissage du français des exilé.e.s parisiens.ne.s primoarrivant.e.s. Elles doivent permettre l'acquisition rapide de compétences de base en français, essentiellement à l'oral, l'acquisition de connaissances élémentaires sur la vie quotidienne en France, et une première information sur les dispositifs d'insertion sociale et professionnelle. Les formations ont pour objectif d'améliorer l'autonomie sociale, la communication, le mieux-être des personnes, et de faciliter leur intégration. L'AAP REFUG cherche en outre à faire émerger une offre innovante adaptée aux spécificités du public ciblé, à favoriser la mise en réseau et l'échange collaboratif des acteurs.rices de l'apprentissage du français, et à participer à leur professionnalisation et qualification.

En 2016, 12 associations portant 10 projets de formation ont été sélectionnées. 18 sessions de formation ont été mises en œuvre pour un total de 41 groupes de 12-15 apprenant.e.s, soit un total de 500 bénéficiaires environ.

En 2017, l'AAP REFUG a été renouvelé avec une enveloppe identique à 2016. 11 projets portés par 13 associations ont été sélectionnés. 20 sessions de formation ont été mises en œuvre pour un total de 36 groupes de 12-15 apprenant.e.s. 19 formateurs.rices salariés, 80 formateurs.rices bénévoles, 11 services civiques et 7 stagiaires ont été mobilisés sur l'ensemble des actions. L'ensemble des projets a permis à environ 500 réfugiés de bénéficier de cours de français dispensés par des intervenant.e.s expérimenté.e.s, et ce sur l'ensemble du territoire parisien.

Les formations étaient majoritairement axées grands débutants et débutants en français, pour un public alphabétisé ou non. Elles proposaient en moyenne 9 heures de cours hebdomadaires, pour des sessions de formation de 4,5 mois. Les apprenant.e.s bénéficiaient au total de 172 heures de formation. Les cours ont eu lieu au sein des locaux des structures de formation, mais aussi dans des locaux de la ville de Paris ou encore au sein de centres d'hébergement.

Le bilan de ces deux premières éditions REFUG 2016 et 2017 a été très positif. En effet, l'AAP a permis :

- des progrès significatifs en français (un demi ou un niveau de progression en moyenne à l'issue de la formation), avec pour beaucoup des suites de parcours réussies
- une plus grande autonomie et un mieux-être des apprenant.e.s
- une dynamique partenariale et une mise en réseau des acteurs.rices de l'apprentissage du français, ainsi qu'une montée en qualification et une plus grande professionnalisation

L'appel à projets REFUG a surtout permis l'émergence d'une offre de formation, de modalités et d'outils pédagogiques spécialement adaptés aux situations et besoins du public : formations courtes et semi-intensives, apprentissage centré sur les besoins communicationnels et quotidiens, accompagnement et suivi renforcé, développement d'une ingénierie pédagogique spécifique pour le public exilé primo arrivant et peu communicant.

Malgré ces réussites, la situation difficile des exilé.e.s, demeure une source de difficultés pour les structures de formation lauréates de REFUG. En effet, les taux d'absence et d'abandons des apprenant.e.s ont été importants sur les deux premières éditions, notamment du fait des transferts, des démarches administratives, mais aussi de la souffrance psychologique et de la démotivation des apprenant.e.s.

Un nouvel appel à projets a été lancé en mai 2018. 10 projets portés par 12 associations ont été sélectionnés. L'ensemble des projets permettent à environ 500 exilé.e.s résidant principalement en centres d'hébergement de bénéficier de cours de français, à raison de 190 heures en moyenne d'apprentissage linguistique par apprenant.e. Les actions débutent à la rentrée scolaire 2018.

II - DES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT AUTOUR DU FRANÇAIS

Les actions d'accompagnement autour du français sont financées principalement par le Service Egalité Intégration Inclusion de la DDCT et s'inscrivent en cohérence avec le rôle de coordination du français confiée à ce service depuis 2008. Le montant total consacré à ces actions par le SEII en 2018 s'élève à 177 500 € (hors Réseau EIF-FEL) pour l'enveloppe Intégration.

1/LE SOUTIEN À DES ACTIONS LINGUISTIQUES SPÉCIFIQUES ET INNOVANTES

12 actions financées pour un montant de 20500€, visent à promouvoir la mobilisation d'autres disciplines, notamment culturelles (le conte, le théâtre, la visite d'espaces culturels etc.), au service de l'apprentissage du français ou ciblent un public particulier. Le nombre de bénéficiaires ciblés s'élève à près de 900

2/ PLURILINGUISME

Quatre actions portées 3 associations (*Dulala, culture 2+, l'oiseau à lunettes*) sont soutenues en 2018 pour un montant de **12 500€** sur ce volet. La thématique du plurilinguisme est également soutenue par le SEII via la prise en charge de frais d'impression pour divers outils (cf. ci-dessous).

3/ QUALIFICATION DES ACTEUR.TRICE.S ET DÉVELOPEMENT D'OUTILS

Le montant consacré à cette sous-thématique en 2018 s'élève à 69000 € au bénéfice de 6 associations pour environ 26000 personnes (dont 20 000 via *Africultures* et 5000 pour *Tous Bénévoles*).

Formation de formateur.trice.s : Des actions de formation de formateur.trice.s menées par deux associations (*Espace Bénévolat et FLA*) sont soutenues. Le soutien renouvelé auprès de l'association *Espace Bénévolat* pour un montant de 10 000 € a permis par ailleurs l'actualisation du Guide du bénévole pour l'Alphabétisation qui présente notamment l'ensemble des dispositifs soutenus par la ville de Paris autour de l'apprentissage du français.

Mobilisation des Technologies de l'Information et de la Communication au service de l'apprentissage du français : 5 500 € pour soutenir 2 actions d'apprentissage du français mobilisant les TICS portées par l'ASTS (36 bénéficiaires) ; et *Français Langue d'Accueil* qui s'adresse principalement à des réfugié.e.s (1000 bénéficiaires visés).

Par ailleurs, une subvention de 20000 euros a été attribuée à l'association *Africultures* pour la publication d'un livret en français facile à destination des apprenants en français qui invite à la lecture avec la reprise de certains articles d'« *Afriscopes* » résumés et réécrits en version plus accessible.

Enfin, l'association *Langues Plurielles* lance un projet d'appli sur Smartphone permettant l'autoapprentissage du français. 40000€ sont attribués pour soutenir cette initiative innovante. 200 bénéficiaires visés.

Les actions à destination des résident.e.s des Foyers de travailleurs migrants : Le magazine *Afriscopes* et son carnet en français facile sont très largement diffusés dans les foyers de travailleurs migrants, dans lesquels sont proposées des actions d'apprentissage du français. Les cours, selon les structures, se déroulent dans ou à l'extérieur des foyers. **2 associations** interviennent principalement sur ce sujet : l'association *Autremonde* qui propose des ASL pour quelque 300 bénéficiaires qui prennent place dans divers lieux dont 2 foyers de travailleurs migrants et *Raconte-nous ton histoire*. Ces associations mènent d'autres actions en direction du public des foyers de travailleurs migrants et résidences sociales (voir ci-après).

4/ COORDINATION LINGUISTIQUE ET CONSTRUCTION DE PARCOURS

Le montant total consacré à cette sous-thématique s'élève à 29500 €.

L'appui à la coordination de rentrées partagées : Le *Centre Alpha Choisy* est soutenu pour un montant de 7000 € (dont une partie consacrée aux frais de diplômes) pour la mise en place d'actions de coordination des acteurs du français dans le 13^{ème}. Pour la troisième année, une subvention de 2500 € a été versée à *Emmaüs Solidarité* au titre de la mise en place d'une rentrée partagée dans le 11^{ème}. Pour la 1^{ère} année le 14^{ème} arrondissement organise avec Carrefour 14 une rentrée partagée (3 000€). Le 19^{ème} arrondissement a également expérimenté une rentrée partagée en partenariat avec trois centres sociaux. *Réseau Alpha* poursuit, quant à lui, son référencement sur l'offre de français à Paris. (cf. Réseau EIF-FEL).

L'accompagnement vers les certifications : L'accompagnement vers des diplômes attestant d'un niveau de français est porté par plusieurs associations qui complètent ainsi la mise en place de cours de français.

Le soutien aux structures ayant pour objectif d'accompagner vers les certifications, cible principalement l'accompagnement vers le Diplôme initial langue française (DILF) qui atteste des premiers acquis en langue française mais aussi de plus en plus fréquemment vers le DELF. Parmi les associations soutenues, la Fédération des centres sociaux (FCS 75) occupe une place majeure : elle permet à environ 500 bénéficiaires de 20 centres sociaux parisiens, issus des quartiers Politique de la ville, de préparer et présenter le DILF (200) ainsi que le DELF (300 personnes). En 2018, le SEII et la Politique de la ville ont co-financé cette action d'accompagnement à hauteur de 40 000 €

III – RESEAU EIF-FEL

Pour mieux répondre aux besoins très importants des étranger.e.s à Paris en matière d'apprentissage du français, la Ville de Paris a souhaité renforcer la coordination et la professionnalisation des acteur.trice.s et des actions du français à travers la mise en place du Réseau EIF-FEL.

Ce réseau, porté par deux associations parisiennes, le CEFIL dans le 18^{ème} arrondissement, et le Centre Alpha Choisy dans le 13^{ème} arrondissement, en lien avec l'association Réseau Alpha, est constitué de deux permanences d'accueil, d'évaluation et de préconisation de parcours de formation fédérant des opérateurs essentiellement associatifs dispensant des formations en français.

Associant de près les autres acteurs institutionnels mobilisés à Paris sur l'apprentissage du français (Région Ile-de-France, Etat), le réseau EIF-FEL doit permettre d'optimiser et de mieux coordonner les dispositifs existants tout en favorisant la construction de parcours de formation sécurisés pour les apprenants. Il vise plus précisément à :

- Mieux orienter et suivre les parcours des apprenant.e.s ;

- Rendre davantage convergentes les modalités d'évaluation et d'orientation des publics vers les structures de formation (mise en place d'outils et de procédures communs) ;
- Renforcer les passerelles entre les dispositifs de formation (de la collectivité parisienne, de la Région Ile-de-France etc.) ;
- Renforcer les compétences des formateur.trice.s et autres parties prenantes sur l'apprentissage du français (animateur.trice.s des permanences, prescripteurs etc.) ;
- Mieux informer les prescripteurs sur l'offre existante à Paris afin d'éviter des orientations erronées et répondre le plus vite possible aux besoins des publics.

Dans cette perspective, le projet est articulé autour de quatre activités complémentaires :

=> La mise en place et l'animation des 2 permanences linguistiques opérationnelles depuis mai 2016 : le périmètre d'intervention des 2 permanences est circonscrit dans une première phase expérimentale à deux territoires au sud de Paris (13^e et 14^e arrondissement) et au nord (18^e arrondissement) et devra parvenir à mobiliser 40 associations dans un premier temps.

=> Le développement et le renforcement des outils : d'une part des outils mobilisant les TIC (technologies de l'information et de la communication) sont développés au service de la coordination pour permettre un travail en réseau, actualiser aussi rapidement que possible et rendre visibles les besoins (en évolution constante) et l'offre en français. D'autre part, un travail est conduit sur les démarches et outils d'évaluation des apprenants avec pour objectifs de les rendre davantage convergents et articulés aux dispositifs de droit commun.

=> La qualification des acteur.trice.s : 520 personnes ciblées: (1) les animateur.trice.s des permanences ; (2) les formateur.trice.s (notamment bénévoles) (3) les responsables pédagogiques des associations dispensant des cours de français et formateur.trice.s professionnel.le.s ; (4) les prescripteur.trice.s. Cette activité est ouverte à des professionnel.le.s exerçant dans tout Paris.

=> : le pilotage et l'évaluation du projet sont assurés par la Ville de Paris

L'action est pilotée par le SEII en lien avec la DASCO, la DASES et la DAE. Le coût de l'action en 2018 (intégrant une partie des frais RH et transversaux du service SEII comme des CMA) s'élève à titre prévisionnel à 378 133€. Les recettes sont constituées de 216 669€ du Fonds Asile Migration Intégration (européen), 36 028 € de la DDCS 75, 20 582 € de la DGLFLF (Ministère de la Culture), 7 080€ d'Uniformation, 14 202€ (Contrats aidés), 17 000€ de la DAE, 4 000€ de la DASES 52 572 € de la DASCO et 10 000 € du SEII (enveloppe annuelle versée au Réseau Alpha).

La fin de l'année 2018 est également consacrée à la poursuite du projet Réseau EIF-FEL au-delà de 2019 avec des perspectives d'élargissements en termes de territoire.

IV AMÉLIORATION DE LA LISIBILITÉ DE L'OFFRE LINGUISTIQUE

1/EDITION DE PLAQUETTES

« **Où apprendre le français à Paris ?** » : cette plaquette, actualisée avec le soutien des EDL et Réseau Alpha, recense l'offre en français à Paris et s'adresse aux professionnel.le.s rencontrant des publics en besoin d'apprentissage du français. Elle permet de les aider dans la préconisation de parcours de formation.

L'édition 2018 présente l'ensemble de l'offre, portée par la collectivité mais aussi par l'Etat (Ouvrir l'Ecole aux Parents Pour la Réussite des Enfants, offre de l'OFII) et par la Région Ile-de-France (Avenir Jeunes, Cap Compétences, Compétences de base professionnelles). Les 9 plaquettes par territoires ont été remplacées par une brochure unique regroupant l'offre sur l'ensemble du territoire parisien. Le coût de la réalisation s'élève à plus de 34 000 TTC pour 8500 exemplaires pris en charge par le SEII et le SPV

Plaquette Passerelles Linguistiques du PDAE qui présente l'offre soutenue dans le cadre de cet appel à projet. Réalisée et imprimée sur des crédits DAE en 500 exemplaires. Le graphisme a coûté 1224 € TTC et l'impression 1076,40 € TTC.

Plaquette PLVP qui présente l'offre soutenue dans le cadre de cet appel à projet. Réalisée et imprimée sur des crédits DAE en 1000 exemplaires.

4. FOYERS DE TRAVAILLEURS MIGRANTS (FTM)

Historiquement, la Ville de Paris compte **45 foyers, totalisant 8 500 lits environ**. Ce parc, réparti entre quatre gestionnaires et quatorze propriétaires, est situé principalement dans les 13^e, 19^e et 20^e arrondissements, qui regroupent à eux trois plus de la moitié des FTM parisiens. La plupart d'entre eux a été édifiée entre 1970 et 1983 et accueille aujourd'hui des personnes essentiellement originaires du Maghreb et d'Afrique subsaharienne.

La municipalité a souhaité procéder à la réhabilitation et à la restructuration d'une trentaine de ces foyers, sous la forme d'un passage en résidence sociale. Ceci implique en outre la recherche de sites de relogement provisoire ou définitif. Par ailleurs, la Ville de Paris a instauré le relogement, sous conditions, de certains résidents surnuméraires, constituant ainsi une exception notable au plan national.

A ce jour, 28 foyers ont été réhabilités (travaux terminés ou en cours), permettant la création de 28 résidences sociales et 24 résidences sociales dites de desserrement.

PLAN DE RÉHABILITATION

OBJECTIFS ET ORIENTATIONS

La Ville de Paris a repris en 2005 le plan de traitement des FTM parisiens, jusqu'alors piloté par l'Etat. Dans ces établissements laissés dans un état de surpeuplement et de dégradation constante depuis 30 ans, régnaient des conditions de vie inacceptables. **La restructuration de 26 établissements, représentant plus de 4 140 logements individuels et autonomes, a été financée de 2005 à 2014. Cet effort afin d'achever le traitement des foyers prioritaires se poursuit.**

L'achèvement du plan de traitement des foyers parisiens s'accompagne de la **création d'environ 1 000 nouveaux logements en résidence sociale de desserrement**, répartis de façon équilibrée sur le territoire parisien, afin de compenser les pertes de capacités induites par ces restructurations.

Le prix de revient global de ces opérations depuis 2001 est de l'ordre de 460M€, financés notamment grâce aux subventions accordées aux bailleurs sur crédits délégués Etat (117 M€) et sur crédits propres de la Ville (146M€).

Les résidences réhabilitées permettent la transformation de toutes les chambres en logements individuels et autonomes pour donner à chaque résident des conditions de vie dignes.

LES PROJETS FINANCES ET REALISES

Entre 2001 et 2017, les projets suivants ont été financés :

- 29 restructurations de FTM (4847 logements) : Violet (10e), Fontaine au Roi (11e), Réginaldo (11e), Tillier (12e), Charolais (12e), Tolbiac (13e), Bellière (13e), Senghor (13e), Masséna (13e), Clisson (13e), Terres au Curé (13e), Vincent Auriol (13e), Arbustes (14e), Procession (15e), Chardon Lagache (16e), Fort de Vaux (17e), Epinettes (17e), Caillié – Chapelle (18e), Puteaux (18e), Commanderie (19e), Argonne (19e), Romainville (19e), Hautpoul (19e), Crimée-Lorraine (19e), David d'Angers (19e), Riquet (19e), Mûriers (20e), Amandiers-Troènes (20e), Bisson (20e), La Duée (20e) et Retrait (20e),
- 24 sites de desserrement (1100 logements): Provence (9e), Bichat (10e), Faubourg St Martin (10e), Popincourt (11e), Bonne Graine (11e), Voltaire (11e), Netter (12e), Passage du Génie (12e), ZAC PRG (13e), Cévennes (15e), Convention (15e), Castagnary (15e), Dutot (15e), Clichy (17e), Kracher (18e), Pyrénées (20e), St Gothard (14e), ZAC Clichy-Batignolles (17e), Waldeck-Rousseau (17e), Chapelle internationale (18e), D° Gley (20e) et Houdart (20e).

Sur ces 29 foyers en restructuration, 22 ont été livrés, entre 2003 et 2017, dont 5 en 2017 : Réginaldo, Romainville, Clisson, Retrait, Crimée-Lorraine.

2 foyers ont été livrés en 2018 : Péan (13e) et Amandiers-Troènes (20e).

Par ailleurs, 16 sites de desserrement ont été livrés entre 2009 et 2017. En 2018, 1 résidence sociale de desserrement va être livrée : Clichy Batignolles (17e).

En 2019, 4 résidences sociales de desserrement devraient être livrées : PRG (13e), Puteaux (17e), Chapelle Internationale (18e) et Houdart (20e)

Plusieurs chantiers sont en cours : Senghor dont la 2^{ème} phase devrait être livrée en septembre 2019, Bellière dont la livraison est attendue pour fin 2020, Riquet pour mi 2022 et Epinettes pour mi 2022 également.

En 2018, est programmée la restructuration du Foyer Marc Seguin (18e) pour 268 logements.

Il reste à traiter les foyers Gergovie, 206 lits (14e), Petite Pierre 168 lits (11e) et Charonne 165 lits (11e).

PLAN D'ACCOMPAGNEMENT

Parallèlement au plan de traitement des foyers, plusieurs axes de travail ont été identifiés : favoriser l'accès aux droits communs et aux services sociaux, développer les actions de médiation, mettre l'accent sur la formation linguistique et informatique, anticiper les difficultés liées au vieillissement et au passage à la retraite, favoriser l'accès à la culture en finançant les actions sur plusieurs années et en mettant en commun les expériences des associations.

Depuis 2006, les **actions subventionnées dans et autour des foyers**, ont permis d'initier notamment de nouveaux partenariats entre les associations afin de remédier aux besoins mis en évidence par l'étude APUR en 2006. Une mise à jour de cette étude est sortie en septembre 2011. Ces nouvelles préconisations ont permis d'adapter encore les actions mises en œuvre. En 2018, 9 projets portés par 8 associations ont été financés pour un montant global de **55 500€**. Les associations soutenues financièrement ont proposé des projets relatifs à :

- l'accès aux droits (Association de Solidarité Internationale, Collectif Pour l'Avenir des Foyers, Keur Kamer, Wagadou agit en France et en Afrique).

- l'apprentissage du français (Autremonde, Raconte-nous ton histoire, Alphabétisation et Accompagnement des Ressortissants d'Afrique de l'Ouest).

- la culture (association Parcours)

Enfin, deux **cuisines « légalisées »**, dans les résidences sociales Commanderie dans le 19^e et Fontaine aux Rois dans le 11^e fonctionnent sous la forme de Chantiers d'Insertion. Le Département, via la DAE, finance ces chantiers au titre de la présence des allocataires parisiens du RSA socle, à raison de 550 € par mois et par allocataire. Le SEII poursuit la collaboration avec les gestionnaires de foyers et résidences sociales en vue de stabiliser un cadre financier, économique, et social qui permette l'émergence d'autres restaurants sociaux et leur pérennité

III. VALORISATION DES CULTURES ET DE L'HISTOIRE DE L'IMMIGRATION

Valoriser le patrimoine des cultures issues de l'immigration et le faire découvrir au plus grand nombre est un enjeu pour Paris. Ce patrimoine contribue en effet à faire émerger et partager des valeurs communes, culturelles et universelles, qui participent du lien social. Il permet ainsi, de manière particulièrement efficace, la prévention et la lutte contre les discriminations en favorisant le changement des représentations. Il renforce le sentiment d'appartenance à la cité commune, le sentiment d'être, quelle que soit sa nationalité ou son origine, un.e citoyen.ne parisien à part entière. Il nourrit enfin l'idée que ce n'est pas dans la juxtaposition des différentes cultures mais bien dans leur brassage que s'est façonnée la richesse de l'identité culturelle de Paris.

GRUPE DE TRAVAIL INTERSERVICES INITIE

En 2016, le SEII a initié **un groupe de travail inter-services sur le thème de la connaissance et de la valorisation de l'histoire et de la mémoire des migrations**. Ce groupe de travail réunit le Département de l'Histoire, de la Mémoire et des musées associatifs (qui coordonne le Comité d'histoire), le Bureau des bibliothèques et de la lecture, et les Archives de Paris. Ces réunions, qui permettent d'échanger sur les initiatives menées sur la thématique « connaissance des migrations » connues et/ou menées par les différents services de la ville de Paris, ont pour objectif de travailler davantage en transversalité et d'envisager des pistes concrètes de collaboration en 2017. Deux cycles « Connaissance des migrations », composés de conférences, débats, projections, expositions, ont été organisés au sein des bibliothèques parisiennes (mars-mai 2017 et septembre-décembre 2017). Ces cycles se sont poursuivis en 2018 avec la volonté de d'intégrer la thématique de la lutte contre les préjugés à celle de la connaissance des migrations.

CATALOGUE DE RESSOURCES ET D'OUTILS SUR LES MIGRATIONS A PARIS

Le SEII a réalisé, en partenariat avec des acteurs associatifs spécialisés sur l'histoire et la mémoire de l'immigration (Bastina Voyages, Collectif DAJA, Génériques, Paroles d'hommes et de femmes, Trajectoires), un catalogue de ressources qui recense expositions, balades dans différents quartiers parisiens, films documentaires, spectacles mais aussi revues, et lieux ressources sur les migrations à Paris. Intitulé *Le Paris des migrations*, ce catalogue destiné aux centres Paris Anim, centres sociaux, associations de quartier et établissements scolaires, a pour ambition de faire découvrir le patrimoine des migrations, les présences anciennes et contemporaines, s'aider à comprendre les dynamiques et les enjeux des migrations dont Paris est souvent le point d'orgue, et valoriser la diversité culturelle auprès d'un large public. Ce catalogue est paru en 2018. Coût : environ 4 200€ (graphisme, maquettage et impression).

MÉDIATION CULTURELLE

LA CHARTE DE COOPÉRATION CULTURELLE

La Direction des affaires culturelles et la DDCT, se sont engagées dans une première charte de coopération culturelle visant à améliorer l'accès des publics des territoires prioritaires à la diversité de l'offre et aux pratiques culturelles. La Charte de Coopération Culturelle 2013-2015 a pour objectif l'accès de tous à la culture, l'encouragement des pratiques artistiques amateurs, la connaissance de la ville et de son environnement (évolutions et mutations urbaines à l'œuvre dans les quartiers), la valorisation des cultures issues de l'immigration et du quartier.

Ces finalités s'inscrivent en adéquation avec certaines valeurs, parmi lesquelles : le principe d'équité dans l'accès à la culture, une conception de la culture en tant que levier de développement territorial et d'insertion sociale, et la construction des politiques culturelles qui prennent en compte les contextes territoriaux et les besoins et ressources des habitant.e.s. La Charte de Coopération Culturelle est une réalité partenariale, une volonté de démocratisation culturelle. Elle s'inscrit dans ce processus de prise en compte des besoins des populations fragiles de la capitale en matière culturelle. La Charte de Coopération Culturelle affirme la nécessité d'engager davantage les institutions culturelles parisiennes (et la Mission Cinéma) dans les problématiques culturelles propres aux quartiers prioritaires et cela constitue donc une avancée dans l'évolution de la politique culturelle de la ville.

VALORISATION DES CULTURES ÉTRANGÈRES

Souhaitant promouvoir la diversité culturelle à Paris et souligner l'apport des cultures étrangères à la vie parisienne, **plusieurs directions soutiennent des projets promouvant les arts et cultures étrangers présents sur le territoire parisien : Le SEII de la DDCT, la Mission Cinéma de la DAC, la Délégation Générale aux Relations Internationales.** Par ailleurs, une ligne budgétaire de **165 000 euros** gérée de concert par la DAC et le SEII soutient également des actions.

CINÉMA

La Ville de Paris apporte un soutien aux festivals consacrés aux cinématographies étrangères. En 2018, **plusieurs festivals ont été soutenus, pour un montant total de 70 000 €** (DDCT -SEII: 2 000 €; DAC 68 000€) **Une grande diversité de filmographies est soutenue : asiatique** (« Festival du film philippin », « Festival des Films d'Asie du Sud »), **africaine** (« Festival International des Films de la Diaspora Africaine », « Maghreb des films », « Panorama du cinéma du Maghreb - Indigènes Films », « Cinemix culture évolution - Cinewax - les cinémas africains à Paris », « Okada Media (Nigeria) », **moyen-orientale** (« Kolnoah, festival du cinéma israélien », « Ciné Palestine - FESTIVAL DU FILM PALESTINIEN A PARIS », « Chat persan / Cinema(s) d'Iran »), **sud-américaine** (« Festival du cinéma colombien - le chien qui aboie », « Jangada - Festival du cinéma brésilien », « Espagnolas en Paris (Festival Different!) », « INC France Mexique - Viva Mexico », « Autres Brésils »), et même **d'Océanie** (« festival de cinéma aborigène australien - the cloud lab »). On peut également citer le soutien à l'Institut du monde arabe pour le Festival des cinémas arabes de l'IMA, à l'association rivages Russie événements pour le Festival de cinéma russe, et à l'ACORT (Assemblée citoyenne des originaires de Turquie) pour le 15ème Festival du Cinéma de Turquie de Paris.

La DGRI a soutenu le Maghreb des films (4 000€ à l'association Coup de soleil), Kolnoah pour le cinéma israélien (2000€) et Viva Mexico (2000€).

Les festivals promouvant **les droits humains et les cultures d'origine des réfugiés** sont également soutenus (« Rencontres cinématographiques pour promouvoir les cultures d'origine des réfugiés à Paris », « Festival International du film des Droits de l'Homme »).

LITTÉRATURE

Des actions de promotion des littératures étrangères auprès d'un large public sont soutenues, à travers **3 projets pour un montant de 30 000 €**, soutenus par la DAC : Association coup de soleil « Maghreb des livres - 25ème édition » (13 000 €) ; Association culture berbère (ACB) « Rencontres littéraires et diversité culturelle » (4 000 €) ; Association de la Bibliothèque Russe Tourguenev (13 000 €).

La DGRI a soutenu l'association « Coup de soleil » pour le Maghreb des livres-23 è édition (4000€). ainsi que par une subvention de 5 000 euros à l'association iReMMo. Cet événement a par ailleurs été soutenu par une mise à disposition des salons, pour un montant valorisé de 80 000 euros (*chiffre encore non confirmé par la DICOM*). La DGRI a également financé la programmation Lettres d'Israël de Bibliocité (7000€).

MUSIQUE

La Ville de Paris a soutenu **de nombreux projets pour un montant de 168 000 €**, crédits DAC « cultures étrangères et intégration » : *Association Centre Mandapa* (21 000 €), *Savage productions / Le Cabaret Sauvage* (30 000 €), *Andes diffusion* (3 000 €), le Festival Au Fil des Voix - Rendez-vous des musiques du monde (15 000 €), l'association Des Rares Talents (4 000 €), le Fama (festival paris banlieues tango) (15 000 €), le Festival « villes des musiques du monde » (15 000 €), la Maison des Cultures du Monde (15 000 €), l'association L'Onde et Cybèle, notamment pour l'organisation du Festival Rhizomes (45 000 €), et le Petit Bain pour l'organisation de concerts à destination des migrants (5 000 €).

La DGRI a financé le concert Paris-Lisbonne organisé pour célébrer les 20 ans du Pacte d'Amitié et de Coopération (150 000 euros).

CENTRES CULTURELS ET FESTIVALS

L'enveloppe DAC « cultures étrangères et intégration » permet de financer des centres culturels et des festivals pluridisciplinaires (52 000 €).

2 centres culturels (21 000 €) : « Maison d'Europe et d'Orient » (10 000 €) et le « Pôle de ressources et de sensibilisation sur les Tsiganes et gens du voyage de la Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes et Gens du voyage » (11 000 €).

Des festivals (31 000 €) : le festival Africolor (5 000 €) a pour but de promouvoir et encourager la création musicale en favorisant les rencontres avec les musiques actuelles d'Afrique et de l'Océan Indien, à travers un festival en Ile-de-France. L'objet du festival est de promouvoir et de refléter les évolutions des musiques et cultures africaines en France. L'édition 2017 a notamment touché plus de 1 000 participants au travers des actions culturelles menées, outre les

concerts organisés. En 2018, dans le cadre de ce festival, sera organisée une soirée ayant pour thème la commémoration de la mort d'Um Nyobe, représentative d'une partie mal connue de l'histoire camerounaise. Cette soirée sera organisée en partenariat avec le centre FGO Barbara et les Archives Nationales. Elle a pour objectif de conduire de nouveaux publics à découvrir ou retrouver les musiques africaines sub-sahariennes à travers des créations musicales, des films et l'accompagnement de jeunes artistes franciliens descendants de migrants maliens. Au cinéma La Clef, *Africolor* a programmé 6 projections de films (fictions et documentaires) parlant des réalités africaines. Par ailleurs, à l'occasion du concert « Kayes DG » au théâtre « Le Vent se lève ! » *Africolor* a proposé une action de réflexion et d'échange avec les résidents du foyer de travailleurs migrants Lorraine, le centre social J2P, *Génériques* et le CNRS, sur l'histoire et la mémoire des foyers de travailleurs migrants à Paris.

La ville apporte également son soutien aux **40 centres culturels étrangers parisiens réunis dans le Forum des Instituts culturels étrangers** (16 000 €). Cette association a pour but d'aménager un espace de réflexion sur une conception de la culture vivante, tolérante, ouverte, en France, en Europe et au niveau international. Elle fédère et coordonne les actions projetées par les centres culturels étrangers à Paris.

Le **Festival Migrant'Scène**, porté par la *CIMADE*, propose **2 semaines de rencontres, d'échanges et de fêtes autour de 300 événements nationaux, dont 7 à Paris : spectacles-rencontres, projections-débats...** En 2018, les manifestations culturelles et festives se dérouleront autour de la thématique « D'ici et d'ailleurs, ensemble » (10 000 €).

Par ailleurs, la ville de Paris soutient chaque année des **manifestations commémorant la nouvelle année de différentes communautés culturelles**. En 2018, l'organisation du Nouvel an berbère et du Nouvel an chinois a ainsi donné lieu à une participation de la ville (DGRI).

En complément des subventions de la DAC, la DGRI a soutenu les actions suivantes

- Festival Parfums de Lisbonne de CA E LA (2000€)
- Temps fort « Traversées africaines » 2018 au Tarmac (12 000€)
- Théâtre indien traditionnel (Volet Terukkuttu) et contemporain (Volet Indianostrum) au Théâtre du Soleil (8 000€)
- Festival Chantiers d'Europe au Théâtre de la Ville (11 300€)
- Second square Summer Time avec un focus Israël au Carreau du Temple (10 000€)
- Exposition photographique de « Ron Amir Quelque part dans le désert » au Musée d'art moderne de la Ville de Paris (13 000€)
- Théâtre Dunois (5000€) et Théâtre Paris Villette (4500€) avec des spectacles israéliens à Paris

Institut Kurde de Paris

L'INSTITUT KURDE entretient la plus importante bibliothèque kurde du monde occidental. Il est soutenu par la Ville de Paris à hauteur de 120 000 euros (crédits DGRI et DAC).

Autres

CCPF (5 000 euros) : créée en 1982, l'association Coordination des collectivités portugaises de France (CCPF) est un collectif national regroupant environ 190 associations adhérentes sur tout le territoire français. Au-delà de son action fédératrice, la CCPF a pour objectifs de diffuser et promouvoir la culture portugaise et la lusophonie, d'appuyer et de développer des actions multiculturelles et de favoriser les échanges internationaux, notamment avec les associations des communautés portugaises en Europe.

DES INITIATIVES LOCALES SOUTENUES PAR LES MAIRIES D'ARRONDISSEMENT

Mairie du 4^e

Accueil des dîners du Goût de l'Autre : <http://reseau-chretien-immigres.fr/index.php/notre-action-sur-le-terrain/les-diners-le-gout-de-l-autre>.

Déploiement d'une bache pour le Nouvel An Chinois.

Mairie du 6^e

Organisation de la fête du Têt par l'association des médecins du Vietnam.

Nouvel an chinois.

Concert

Mairie du 8^e

Réception pour le nouvel an chinois.

Festival culturel Brésilien.

Mairie du 10^e

Réception à l'occasion du nouvel an chinois et du nouvel an kurde.

Participation à la quinzaine interculturelle « Ensemble nous sommes le 10ème » qui regroupe en mairie une exposition, des débats et une manifestation en extérieur (repas et animations), événement récurrent qui intervient au mois de juin.

Participation financière dans le cadre de la fête de la petite Istanbul, événement qui se produit depuis 5 ans en avril/mai).

Colloques de l'institut kurde.

Mairie du 11^e

Célébration du Nouvel an chinois,

Dans le cadre de la semaine dédiée à la solidarité internationale, organisation d'une journée de la solidarité internationale à la Maison des associations du 11e

Organisation, par la Mairie, du Forum des associations, qui comprend un pôle d'associations « solidarité internationale et cultures du monde »

Mise à disposition de la Salle polyvalente Olympe de Gouges pour des événements portés par des associations de solidarité internationale

Mairie du 13^e

Au travers du forum des associations, la mairie soutient des associations telles que la CIMADE (solidarité avec les migrants et les réfugiés), AARAO (alphabétisation), ALPHA 4 (apprendre la langue française pour un public scolarisé dans son pays d'origine pour mieux vivre au quotidien).

Nouvel an chinois Concerts, spectacles et expositions.

Nouvel an berbère Spectacle et exposition.

Semaine italienne Stands, concerts, spectacles et ateliers autour de la culture italienne.

Festival traditionnel du Vietnam ; Fête de la lune Concerts, spectacles, réceptions, projections et expositions .

Mairie du 14^e

Exposition et conférence sur l'Europe .

concerts.

Mairie du 17^e

Rencontres des Continents dans le cadre de la Semaine des Solidarités Internationales.

La mairie du 17e s'associe à la MDA du 17e et l'association ARSD (Association des Ressortissants de Sira Doundou et Villages Environnants).

Nouvel An Berbère.

CONNAISSANCE ET VALORISATION DE L'HISTOIRE ET DE LA MÉMOIRE DE L'IMMIGRATION

SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS

9 associations (Association Connaissance Histoire Afrique Contemporain, *Africultures*, *Batik international*, *Centre d'information et d'études sur les migrations internationales*, *DS Urba Consultant Génériques*, *ma goutte d'Or*, *Remembreur*, *Trajectoires*) **ont été financées sur la thématique histoire et mémoire de l'immigration, pour un montant de 82 000€**, pour rappel, 8 associations avaient été soutenues en 2017 pour un montant de 37 500€.

La ville de Paris soutient, par ailleurs l'association Génériques (33 000 €, crédits SEII et DAC) pour différents projets qu'elle mène sur l'histoire et la mémoire de l'immigration.

La DGRI finance à hauteur de 3 000 euros (aux côtés de la DDCT chef de file qui finance également à hauteur de 3 000 euros) l'association CRID pour la Semaine de la Solidarité.

Partenariat avec le Musée de l'Histoire de l'Immigration

En raison du rôle majeur qu'ont joué les immigrations dans la construction de l'identité parisienne, la Ville de Paris a décidé de s'engager auprès de l'Etat dans le projet visant à consacrer à l'histoire de l'immigration un lieu de mémoire, la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration (CNHI), devenue en 2013 le Musée de l'Histoire de l'Immigration. Elle a ouvert ses

portes en octobre 2007, au Palais de la Porte Dorée (12^e arrondissement) sur un terrain que la Ville de Paris a concédé à l'Etat à titre gratuit. La valeur locative annuelle de ce terrain est estimée à 1,1 million d'euros.

Au-delà de la mise à disposition du terrain, la Ville de Paris s'implique fortement sur le fond du projet. Elle a disposé de deux sièges au Conseil d'administration du GIP de préfiguration de la CNHI. Au sein de l'Etablissement Public créé en janvier 2007, la Ville de Paris conserve ces deux sièges au Conseil d'administration et un membre de la collectivité parisienne est membre du Conseil d'orientation.

Le service Egalité, Intégration, Inclusion a soutenu l'accès de tous à la culture et la valorisation des parcours de migration en renforçant les actions autour de la mémoire et de l'histoire de l'immigration en France dans le cadre d'une convention avec le Musée de 2010 à 2013 .

En 2015, en lien avec le projet de soutien à la filière mode dans le quartier de la Goutte-d'Or, le service égalité, intégration, inclusion a poursuivi sa collaboration avec le Musée de l'Histoire de l'Immigration, tout particulièrement autour de l'exposition temporaire *Fashion Mix* (du 9 décembre 2014 au 28 Juin 2015), qui souligne l'apport fondamental des créateurs étrangers à la Haute couture et au prêt-à-porter français.

Le partenariat avec le Musée National de l'Histoire de l'Immigration a permis à des associations financées par le SEII et la Politique de la Ville, de bénéficier d'un accès gratuit aux expositions et visites guidées du Musée. En 2016, une nouvelle version du **livret d'aide à la visite destiné à des apprenants en français**, réalisée en partenariat avec des associations d'apprentissage du français, a été imprimée.

Une nouvelle convention est en cours d'élaboration afin de déterminer les nouvelles synergies possible entre le musée et les services de la ville de Paris.

IV. RELATIONS INTERNATIONALES

1. LE LABEL PARIS CO-DÉVELOPEMENT SUD / LABEL SOLIDEV

Afin de favoriser la participation des Parisiens à son action internationale, la Ville de Paris valorise les associations effectuant des actions de solidarité internationale, en particulier à destination des migrants. En 2006, à côté des dispositifs de financement des ONG, un dispositif d'appel à projets dénommé le Label Paris Co-développement Sud a été créé. Il a été reconduit tous les ans jusqu'à cette année 2018 où il a connu quelques modifications et est devenu le Label SOLIDEV.

Dédié spécifiquement au soutien des projets associatifs de solidarité internationale, ce Label soutient des initiatives dans un pays du Sud, suivies d'une action de restitution à Paris. Il s'attache à promouvoir la mise en place de partenariats innovants avec des professionnels de la coopération, de la politique de la ville et de l'intégration, afin de susciter des mutualisations de compétences et de favoriser des liens entre acteurs sur un même territoire (écoles, bailleurs sociaux, ONG, comités d'entreprise...). Au-delà de sa vocation de bailleur de fonds, le Label SOLIDEV sert donc un objectif d'animation territoriale et de promotion de la démocratie de proximité, facilitant par là-même la citoyenneté des populations étrangères.

Ce nouvel appel à projet a été lancé le 2 octobre 2017, comme pour les années précédentes l'enveloppe consacrée à ce Label est de 80 000€ (Délégation Générale aux Relations Internationales).

Dans le courant du mois de novembre, la DGRI et la DDCT ont organisé trois séances publiques d'information afin de présenter le dispositif aux associations parisiennes. Elles se sont déroulées dans les Maisons de la Vie Associative et Citoyenne des 11e, 17e et 20e arrondissements. Près de 40 associations ont participé à ces moments collectifs qui ont permis de présenter le cadre du Label et de répondre directement à leurs questions. Parmi elles, 10 ont finalement postulé et elles sont toutes éligibles.

L'édition 2018 du Label SOLIDEV a connu une très forte augmentation du nombre de candidats comparé à l'année passée : 48 associations ont déposé leur dossier en 2018 (39 dossiers éligibles) contre 26 en 2017. Néanmoins on note une baisse importante du nombre d'association de migrant.e.s ayant candidaté, ces dernières représentent environ 8% des candidatures cette année, à titre de comparaison elles représentaient 51% des candidatures en 2017 et 60% en 2016. Suite à la réunion du Jury, 8 projets ont été soutenus.

2. LA MAISON DES JOURNALISTES

Structure d'accueil provisoire en faveur de journalistes étrangers réfugiés ou demandeurs d'asile en France, la Maison des journalistes leur offre pendant six mois un hébergement au sein d'un lieu sécurisé et rassurant où ils peuvent se reconstruire. Au-delà de cet hébergement et des aides de première nécessité fournies, la Maison des journalistes les accompagne dans leur reconstruction physique, psychologique et sociale, après les souffrances liées aux persécutions et à l'exil. Depuis sa création en 2002, la structure a accueilli et hébergé plus de 400 journalistes de 60 nationalités différentes. En 2018 la DGRI a apporté un soutien financier de 34 000€

Les journalistes qui trouvent refuge à la Maison des journalistes bénéficient d'un soutien dans leurs démarches administratives, leur apprentissage du français, ainsi que d'un suivi psychologique. Un accompagnement dans leur parcours professionnel leur est également proposé dans le but de faciliter leur insertion en France.

3. COOPÉRATION SUR DES PROJETS EUROPÉENS ET INTERNATIONAUX

En décembre 2013, la Charte européenne des villes d'intégration des Eurocités a été signée, et la Ville a adhéré à l'Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms. Des agents de la DDCT-Mission intégration, de la DASES, de la DGRI et de la DFPE ont participé à une action de coopération décentralisée entre Paris et Bucarest ayant un double objectif : apporter une expertise multidimensionnelle pour un projet territorialisé dans le quartier Ferrentari à Bucarest, explorer les possibilités d'une insertion économique et sociale pour les familles à la rue parisiennes désireuses de retourner dans leur pays en collaboration avec l'OFII.

Paris s'est engagée pour accueillir les migrants qui, fuyant des situations de conflit et de violence, arrivent en Europe et notamment en France depuis le début de l'année 2015. Le plan de mobilisation de la communauté de Paris pour l'accueil des réfugiés a été présenté le 12 octobre 2015. Il consacre dans ce domaine 18 engagements de la Ville de Paris, dont le développement d'actions en faveur de l'accès à l'éducation, à la formation ainsi que de l'insertion socio-professionnelle de ces populations.

Le projet « savoir, voir, revoir » du « Collectif de Développement et de Secours Syrien » (CODSSY) s'inscrit dans cet esprit de solidarité et de soutien au développement des peuples victimes de conflits armés. CODSSY a été créée en France en 2012. Cette plate-forme humanitaire, indépendante, non-partisane et non-gouvernementale, regroupe onze associations franco-syriennes. Elle a pour mission d'apporter une aide sanitaire, alimentaire, éducative et juridique aux victimes du conflit syrien quelles que soient leurs origines ethnique ou confessionnelle. La DGRI la soutient à hauteur de 5000€.

La Délégation Générale aux Relations Internationales et le service égalité, intégration, inclusion, participent à un **projet de réinstallation des réfugiés (SHARE I et II) porté par France Terre d'Asile**. Les expériences des autres villes européennes sont exposées et partagées.

La Ville de Paris reçoit régulièrement des délégations étrangères désireuses de connaître les actions conduites par la Ville en faveur des Parisiens d'origine étrangère. La Mission intégration a ainsi accueilli en 2012 des Danois ; en 2013 des Italiens et des Russes ; en 2014 des Russes. En 2015, une Délégation de la Ville de Séoul en Corée du Sud et une Délégation du Parlement Francophone Bruxellois ont pu bénéficier des visites de terrain. La Mission intégration a été sollicitée pour intervenir dans le cadre d'une formation dispensée par l'ENA à des femmes hauts fonctionnaires des pays du pourtour méditerranéen. De la même manière, des personnalités d'avenir de différents pays, identifiées comme telles par le ministère des Affaires étrangères, ont été reçues par la mission suite à leur souhait de s'informer sur la politique d'intégration municipale.

La Ville de Paris a adhéré au printemps 2016 au **programme « Cités interculturelles » du Conseil de l'Europe**. Ce réseau de 100 villes adhérentes, a pour ambition d'aider les villes à analyser leurs politiques à travers un prisme interculturel et à élaborer des stratégies interculturelles globales pour gérer la diversité de façon constructive et faire de la diversité un avantage. Il propose un ensemble d'outils analytiques et pratiques pour aider les acteurs locaux dans les différentes étapes du processus. Le SEII, qui assure le co-pilotage de ce dossier en interne avec la DGRI, participe aux réunions annuelles des coordinateurs (Reykjavik, Lisbonne, Rijeka...) Et a participé en 2018 au séminaire des 10 ans du programme à Lisbonne. C'est l'occasion de faire connaître l'action parisienne auprès du réseau et d'échanger sur les bonnes pratiques mises en œuvre par les villes partenaires.

Enfin, la Ville de Paris participe à une **recherche-action européenne menée par l'Institut Français des Relations Internationales (IFRI), sur le « rapport des Européens à la mémoire de l'immigration »**, tout particulièrement dans les métropoles européennes (Athènes, Amsterdam, Birmingham, Budapest, Lisbonne, Paris).

Le projet APProach - littéralement « mettre en contact, rapprocher » - vise à renforcer l'inclusion des citoyens européens qui s'installent dans un pays de l'UE autre que leur pays d'origine par :

L'étude des défis auxquels font face à la fois les agents administratifs lorsqu'ils accueillent des citoyens européens mobiles et les obstacles rencontrés par ces derniers, pour y proposer des solutions efficaces. Un échange intensif de bonnes pratiques entre les villes impliquées dans le projet permettra ainsi d'améliorer les services offerts au niveau municipal.

La facilitation de la circulation de l'information et des recommandations pour promouvoir l'exercice effectif des droits liés à la liberté de circulation des citoyens européens mobiles vivant dans un pays autre que leur pays d'origine. De nouveaux canaux seront établis entre les groupes informels existants de citoyens européens mobiles (les expatriés, les réseaux, les collectifs de jeunes etc.) et les institutions formelles (comme les conseils de quartier, les conseils de jeunes, les universités etc.) et permettront de promouvoir un partage effectif d'informations entre les villes et les citoyens européens mobiles et de garantir leur forte participation dans les activités du projet et conséquemment dans la vie civique locale.

Le coût du projet pour la Ville de Paris sera de 86 970,49 euros (DGR1), il sera financé à hauteur de 69 576,39 euros par la Commission européenne. Mené en partenariat avec les villes d'Etterbeek (Belgique), Milan (Italie), Lisbonne (Portugal), Nea Smyrni (Grèce), Vejle (Danemark), il est porté par l'Association Européenne pour la Démocratie Locale (ALDA).

Collectif de Développement et de Secours Syrien – 5 000 euros

Paris s'est engagée pour accueillir les migrants qui, fuyant des situations de conflit et de violence, arrivent en Europe et notamment en France depuis le début de l'année 2015. Le plan de mobilisation de la communauté de Paris pour l'accueil des réfugiés a été présenté le 12 octobre 2015. Il consacre dans ce domaine 18 engagements de la Ville de Paris, dont le développement d'actions en faveur de l'accès à l'éducation, à la formation ainsi que de l'insertion socio-professionnelle de ces populations.

Le projet « savoir, voir, revoir » du « Collectif de Développement et de Secours Syrien » (CODSSY) s'inscrit dans cet esprit de solidarité et de soutien au développement des peuples victimes de conflits armés. CODSSY a été créée en France en 2012. Cette plate-forme humanitaire, indépendante, non-partisane et non-gouvernementale, regroupe onze associations franco-syriennes. Elle a pour mission d'apporter une aide sanitaire, alimentaire, éducative et juridique aux victimes du conflit syrien quelles que soient leurs origines ethnique ou confessionnelle.